

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

**276**

**DT7**

Projet de parc éolien Massif du Sud

**6211-24-023**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. FRANÇOIS LAFOND, président  
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT  
DU PARC ÉOLIEN DU MASSIF DU SUD  
PAR SAINT-LAURENT ÉNERGIES**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

VOLUME 2

---

Séance tenue le 25 janvier 2011 à 13h 30  
Centre communautaire  
115, rue de la Fabrique  
Saint-Luc-de-Bellechasse

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 25 JANVIER 2011	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
LA CHÈVRERIE DU BUCKLAND.....	2
M. Marc Bruneau	
M. MARTIN PAULETTE .....	8
NATION HURONNE-WENDAT .....	21
M. Konrad Sioui	
Mme MIREILLE BONIN .....	34
REGROUPEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES APPALACHES .....	42
M. Michel Vachon	
M. Yoland Leclerc	
COMITÉ DE CITOYENS DE KINNEAR'S MILLS .....	49
M. Jean Bédard	
REPRISE DE LA SÉANCE	
Mme LOUISE LEFEBVRE .....	52
LAIZON ENVIRONNEMENT .....	58
M. Jean-Paul Bourdon représenté par Mme Mireille Bonin	
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES .....	61
M. Martin Vaillancourt	
M. Hervé Blais	
M. Hector Provençal	
M. Laurent Lampron	
GESTION FORAP.....	74
M. Mathieu Tremblay	

**SÉANCE DU 25 JANVIER 2011  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonjour, bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de parc éolien au Massif du Sud.

10 Bienvenue à ceux et celles qui nous suivent sur le Web.

Je suis François Lafond, je préside cette Commission d'enquête et je suis secondé par le commissaire John Haemmerli.

15 Nous allons poursuivre avec les présentations des mémoires par les participants. Le temps imparti est d'une quinzaine de minutes par présentation avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la Commission.

20 Donc on vous demande d'être bref et précis durant votre présentation.

Il est possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre à la table d'accueil à l'arrière de la salle.

25 Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger les faits ou les données et non pour contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

Je vous demanderais aussi de fermer vos cellulaires pour avoir une bonne séance, merci.

30 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. Je demande votre collaboration pour éviter toute attitude méprisante ou toute manifestation d'approbation ou de désapprobation. Aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience.

Je vous rappelle que les séances sont enregistrées.

35

---

40

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
LA CHÈVRERIE DU BUCKLAND**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

45

Maintenant, j'invite à l'avant monsieur Marc Bruneau.

Bonjour monsieur Bruneau.

50

**PAR M. MARC BRUNEAU:**

Ça va bien?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

55

Oui, très bien, vous-même?

**PAR M. MARC BRUNEAU:**

60

Oui. Alors j'ai déposé un mémoire pour le BAPE, en fin de compte, pour la protection de mon commerce.

Je suis concerné par le projet. J'ai des inquiétudes aussi concernant la mort de quatre cents (400) chèvres sur l'île de Taiwan.

65

Et j'ai présentement aucune réponse à mes interrogations, à mes craintes.

J'ai reçu hier du BAPE un sommaire exécutif, autrement dit, comme plusieurs textes, c'est fait par monsieur Jean-Philippe Parent, exactement ça, et à ce moment-là, on parle de résultats contradictoires par rapport à l'impact que pourraient avoir des éoliennes sur le bétail.

70

Alors le MAPAQ n'est pas capable de me fournir présentement de l'information qui pourrait rassurer mes inquiétudes.

75

Alors à ce moment-là, moi, j'aimerais savoir, est-ce que le BAPE va continuer, par rapport à ma demande, va aller vérifier l'information où ce qu'elle se doit, autrement dit, elle est sur une île à Taiwan?

80

Et votre réponse de mon interrogation, la dernière fois, vous m'aviez dit que c'était pas la fonction du BAPE de vérifier l'information.

Alors moi, j'aimerais savoir c'est qui qui pourrait m'informer là-dessus ou qui qui pourrait répondre à ma question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

85

Bien en fait, répondre à votre question, le BAPE a fait quand même certaines recherches et il y a aucune information qui est véhiculée.

90

L'article en question dont vous faites mention, c'est un entrefilet dans le journal France-Soir, si je me trompe pas, puis un autre journal, puis je l'avais vu dans Le Soleil ou dans le Journal de Québec, mais c'était juste des entrefilets.

95

Il y a aucune documentation, aucun nom de personne qu'on pourrait contacter là-bas. C'est très difficile de commencer à chercher.

Et le BAPE n'est pas là – le BAPE n'est pas un outil de recherche non plus. C'est plus à vous, mais on a fait quand même l'exercice d'aller voir s'il existait effectivement de l'information et à ce jour, nous n'avons rien trouvé.

100

Donc est-ce que l'information est disponible quelque part, j'en ai aucune idée, mais on a fait quand même plusieurs recherches, autant les analystes que mon collègue John Haemmerli et moi-même, chacun de notre côté; on a travaillé pour essayer de trouver de l'information.

105

Malheureusement, il ne semble pas qu'il y en ait de disponible nulle part. C'est la seule réponse que je peux vous donner pour l'instant.

**PAR M. MARC BRUNEAU:**

110

À ce moment-là, si vous m'avez dit la dernière fois que le BAPE, ce n'était pas dans son mandat de vérifier cette information-là, alors à qui je dois m'adresser pour pouvoir avoir une réponse à tout ça?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

115

Oui monsieur Haemmerli.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

120

Bien peut-être juste, avant de répondre à celle-là, un complément d'information à ce que le président vous a dit!

C'est un enjeu que vous avez soulevé, c'est un enjeu qu'on va examiner dans notre analyse, et on est en train de compiler ce qui existe là-dessus, et on fera part de nos constats dans le rapport qu'on va remettre.

125 C'est-à-dire qu'on n'a pas pour habitude de faire l'analyse sur le banc avec les gens qui viennent nous présenter chacun leurs enjeux. Ce qu'on peut vous dire, c'est que soyez assuré que cet enjeu-là, on va l'examiner.

**PAR M. MARC BRUNEAU:**

130 Donc à ce moment-là, la procédure, c'est quoi habituellement? C'est que vous allez remettre des recommandations autrement dit au gouvernement, c'est ça?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

135 Bien, des avis, des constats et des avis.

**PAR M. MARC BRUNEAU:**

140 Et la décision finale se trouve à être?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

145 À partir du rapport qu'on remet au ministre, il prépare une position, puis la décision finale, c'est le Conseil des ministres qui la prend, à partir du rapport que le BAPE remet puis à partir de l'analyse environnementale que le ministère du Développement durable va faire de son côté.

Ces deux (2) documents s'en vont au ministre qui prépare une position, puis c'est le Conseil des ministres qui prend la décision.

150 **PAR M. MARC BRUNEAU:**

Mais le vrai mandat du BAPE, c'est seulement de recueillir l'information?

155 Le mandat du BAPE, c'est quoi en fin de compte?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

160 C'est de regarder et d'analyser les impacts que le projet pourrait avoir, les différents impacts; on les regarde, on les analyse, il y a des constats qui sont écrits, qui sont faits et il y a des avis qui

sont donnés au gouvernement, en fait au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

165 Et ce que John vient de dire en bout de ligne, c'est le ministre de l'Environnement qui va prendre une décision à partir du rapport du BAPE et à partir de l'évaluation environnementale qui a été réalisée par les gens de son ministère.

**PAR M. MARC BRUNEAU:**

170 Parce que moi, je redoute beaucoup les infrasons dans la mort des chèvres qu'on a eue sur l'île de Taiwan, et de ce que j'ai entendu à la séance de questionnement qu'on a eue avant les Fêtes, il y avait pas comme telles de données sur les infrasons qu'une éolienne pouvait émettre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

175 Mais monsieur Bruneau, on n'est pas ici pour refaire la première partie. On est ici pour écouter votre mémoire, donc tenez-vous-en à votre mémoire.

**PAR M. MARC BRUNEAU:**

180 Mais ça fait partie de mon mémoire, autrement dit...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

185 Mais là, c'est des interrogations. Vous pouvez le dire, bon bien, lors de la première partie d'audience, je n'ai pas eu réponse à ça, et j'aimerais que, bon, et je suis inquiet à cause de tel et tel facteur. Ça, ça va, ça fait partie de votre mémoire.

190 Mais on n'échangera pas cet après-midi là-dessus, là, vous comprenez?

**PAR M. MARC BRUNEAU:**

195 Oui. Et advenant qu'on ait un projet éolien qui s'installe et que je me retrouve avec des problèmes pour mon troupeau de chèvres, j'aimerais savoir si c'est à moi de faire la preuve qu'il y a une cause, c'est à moi de faire la preuve, si les éoliennes causent des problèmes à mon troupeau, c'est à moi à faire la preuve de ça?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

200 Je suis pas sûr de ce que je vais dire, je vais d'abord le valider! Mais c'est la réponse qu'on a eue en première partie effectivement.

**PAR M. MARC BRUNEAU:**

205 C'est à moi à faire la preuve?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

210 C'est ce que j'ai compris des réponses qu'on a eues en première partie.

**PAR M. MARC BRUNEAU:**

215 Et on se base sur rien comme tel, l'impact qu'il peut y avoir sur les troupeaux? On n'a pas de données comme telles, ni au Québec, parce qu'on a fait le tour avec le MAPAQ, et ni avec l'extérieur.

220 Alors moi, je suis dans une position où ce que je peux me retrouver avec des problèmes, c'est ce que je veux dire, et advenant que j'aie des problèmes avec les éoliennes, ça va être à moi à faire la preuve que c'est les éoliennes qui sont le problème.

Et je me retrouve, je veux dire, c'est à moi à payer les avocats, j'ai pas les moyens de faire tout ça, je suis pas une multinationale, moi, là.

225 Alors c'est assez inquiétant, c'est assez inquiétant qu'on puisse pas ou qu'on n'aille pas chercher l'information comme j'avais demandée. Je peux pas dire grand-chose de plus.

J'ai l'impression que ça va passer rapidement, puis on va oublier ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

230 Je vais répéter ce que j'ai dit tantôt. C'est un enjeu que vous avez soulevé, on va l'examiner, mais on fera pas le débat sur le banc cet après-midi.

235 Tout ce que je peux rajouter, au pire ou au mieux, c'est que selon ce qu'on a trouvé là-dedans, vos animaux n'ont pas l'air d'être une espèce particulièrement sensible aux infrasons. Ça c'est un des éléments qui ressort.



**PAR M. MARC BRUNEAU:**

240 J'ai pas lu la même chose que vous.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

245 Mais on va arrêter ça là, parce que...

**PAR M. MARC BRUNEAU:**

Regardez, je vais juste vous dire:

250 "Les champs d'impact rapportés dans le présent rapport, il y a des résultats contradictoires."

Donc s'il y a contradiction, ce rapport-là vaut rien.

255 Ce que vous m'avez envoyé comme documentation, si c'est contradictoire, vous pouvez pas vous fier là-dessus.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

260 Il y en a d'autres, on va aller la chercher si on la trouve, mais on continuera pas ce débat-là après-midi sur ce document-là.

**PAR M. MARC BRUNEAU:**

265 C'est juste ça, en fin de compte, c'est seulement ça. Exactement.

Donc pour moi, ce que vous m'avez envoyé là hier, vous me l'avez envoyé, je l'ai reçu seulement hier, donc j'ai pas eu le temps de tout regarder, mais de ce que j'ai lu du sommaire, je vois qu'il y a des résultats contradictoires, puis dans une contradiction, on peut pas donner un avis favorable à un projet si on peut se retrouver avec des problèmes.

270 Si ça l'a un impact sur le bétail, ça peut en avoir aussi sur les gens, ça peut en avoir sur la faune qui est environnante, et on n'a pas de données non plus de l'entreprise sur les infrasons, aucune donnée. On regarde, je crois, de cinquante hertz (50 Hz) et plus, mais de ce qui est de zéro à cinquante hertz (50 Hz), ce qui est les infrasons, les basses fréquences, on n'a aucune donnée du promoteur.

275 Donc c'est sur ça que je termine.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

280 J'ai juste une question, parce que j'ai quand même lu un peu votre mémoire.

Vous dites que l'implantation d'éoliennes sur les crêtes entraînerait la destruction du fil naturel de votre eau de source, sur quoi vous basez-vous pour dire ça?

285 Quels sont les éléments qui vous font dire qu'il pourrait y avoir la destruction du fil naturel de votre eau de source?

**PAR M. MARC BRUNEAU:**

290 De ce qu'on sait, le Massif du Sud, c'est le début de huit (8) rivières. C'est des sources. Sur ma terre, j'ai plusieurs sources d'eau.

Autrement dit, c'est le début des rivières, à ce moment-là si on va briser le support naturel qui va retenir cette eau-là, on peut se retrouver avec des gros problèmes d'érosion du sol. Et à ce moment-là, bien, on va se retrouver avec des problèmes, nous autres, dans le bas de la montagne.

295 Et si, je veux dire, on met beaucoup de béton, je crois qu'on creuse des trous assez profonds pour l'implantation d'éoliennes, et à ce moment-là, si on va dans le sol, on risque de peut-être changer tout ce qui est réseau hydrique.

300 Mon questionnement, est-ce qu'on peut avoir des problèmes aussi avec ça?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

305 Merci monsieur Bruneau.

---

**MARTIN PAULETTE**

310 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Konrad Sioui s'il vous plaît. Monsieur Sioui n'est pas là; lorsqu'il arrivera, madame Boutin, vous m'en ferez part s'il vous plaît.

315 Monsieur Martin Paulette.

Bonjour monsieur Paulette.

320 **PAR M. MARTIN PAULETTE:**

Bonjour monsieur le Commissaire, bonjour monsieur le Président.

325 J'ai été, pendant douze (12) ans, employé du Parc régional du Massif du Sud dont cinq (5) comme responsable de la gestion multiressource.

330 Je suis technicien de la faune, spécialisé en gestion intégrée des ressources forestières, et il m'a semblé, en entendant la première partie de ces audiences-là, qu'il manquait certains éléments de contexte pour que tout le monde comprenne bien de quoi il s'agit.

Et je viens vous présenter quelques éléments cartographiques sur le Parc du Massif du Sud qui, je pense, pourront vous être utiles. C'est pas un mémoire en tant que tel, je vais essayer de ne pas émettre d'opinion ni de faire de proposition ferme.

335 Alors le Massif du Sud, c'est un territoire aux multiples ressources, plusieurs personnes en ont parlé dans la première partie et depuis qu'est commencée la deuxième partie.

Mais de façon plus précise, il y a certains éléments, je pense, qui méritent d'être connus ou en tout cas approfondis.

340 Ici, sur la carte, vous avez le Massif du Sud. On voit bien que ce sont les plus grosses montagnes qu'il y a dans la région Chaudière-Appalaches, et ce sont vraiment de très grosses montagnes dans le contexte des Appalaches québécoises, puisque c'est le troisième ensemble montagneux après les Chic-Chocs et le massif de Gosford-Mégantic.

345 Alors ce sont les seules montagnes qui dépassent huit cents mètres (800 m) d'altitude dans toute la région et dans beaucoup plus grand.

350 Comment ça se présente, bien, vous avez deux (2) montagnes principalement. Vous avez le Mont-du-Midi qui est une grande montagne allongée ici et le mont Saint-Magloire ici. Il nous en manque une troisième qui est la Grande Coulée, qui est un peu à l'est de ce massif, qui fait partie de ce massif-là mais plus à l'est.

355 Alors ces montagnes-là sont entrecoupées de très profondes vallées dont les principales sont celles de la vallée du Milieu et celle du ruisseau Beaudoin sur le flanc nord du massif.

Et au sud, on a une vallée beaucoup moins encaissée qui est celle de l'Etchemin avec quelques affluents.

360 Alors ce que vous avez en orange et en rouge, c'est la zone qui dépasse huit cents mètres (800 m), donc le seul endroit dans tout Chaudière-Appalaches et dans plus grand où il y a une zone comme ça qui nécessairement, à cause de ces conditions-là, permet le développement d'une flore particulière et d'une faune qui lui est associée.

365 Le Massif du Sud, c'est aussi le meilleur endroit pour mettre des éoliennes, parce que c'est là qu'il vente le plus dans toute la région, et aussi qu'il est très très proche de lignes électriques. Donc c'est pas étonnant que le projet qui se développe ici soit probablement le plus rentable qui va se faire au Québec, à cause de cette proximité et de cette puissance de vent.

370 Le Massif du Sud, c'est aussi un endroit où il s'est coupé beaucoup de bois depuis les trente (30) dernières années. En fait depuis trente (30) ans, on a coupé à peu près la moitié de la superficie du parc, de ce qui s'appelle le Parc régional du Massif du Sud.

375 Alors sur cette carte-là, ce qui est en gris, ce sont les zones qui ont été coupées depuis trente (30) ans, coupe totale.

Ce qui est en vert foncé, c'est ce qui a été ensuite aménagé, c'est-à-dire éclairci, nettoyé et sélectionné.

380 Et vous avez une petite zone vert pâle qui est une zone de plantation. Il y en a d'autres ailleurs, mais cette zone de plantation là a quelque chose de particulier, c'est qu'elle n'a pas été nettoyée, et qu'elle est pleine de grives de Bicknell maintenant.

385 Ce qui fait que tout ce travail forestier fait que dans Chaudière-Appalaches, l'endroit où il y a le plus de forêt industrielle aménagée et peu naturelle, c'est sur le flanc sud du Massif du Sud.

C'est aussi sur ce flanc-là que se développe le projet éolien, alors que sur le flanc nord, on a le réseau d'infrastructures récréotouristiques du parc qui est compris à peu près à quatre-vingts pour cent (80 %) dans le quadrilatère qui a été le plus exempt de coupe sur le territoire.

390 Le Massif du Sud abrite au moins vingt-huit (28) espèces animales qu'on peut considérer comme en péril; elles n'ont pas toutes un statut officiel et légal, parce qu'on a inclus là-dedans celles qui sont considérées régionalement comme vulnérables ou préoccupantes par les gens du MRNF Faune.

395

Mais il y a quand même des espèces, surtout des espèces de petits mammifères ici, les campagnols, les chauves-souris qui sont des espèces susceptibles d'être désignées vulnérables au Québec.

400 Et principalement, bon, on a, comme vous le savez, la grive de Bicknell qui est une espèce qui est considérée par les deux (2) paliers de gouvernement comme menacée et vulnérable, qui est la principale espèce en péril qu'il y a sur le territoire. Mais il y en a d'autres.

405 Le Massif du Sud est aussi la plus grande concentration de forêt ancienne de Chaudière-Appalaches. Là, vous avez un graphique de densité de forêt ancienne, le Massif du Sud est ici, et avec la Seigneurie de Lotbinière et un secteur ici autour du lac Trois-Saumons, c'est vraiment les secteurs les plus importants.

410 Et ce graphique-là inclut les érablières sous exploitation, ce qui fait qu'il est un peu faussé, mais on va avoir plus loin quelque chose de plus précis.

415 Alors de quoi se compose la forêt du Massif du Sud, c'est une forêt étagée en fonction de l'altitude, étant donné qu'on a un fort gradient d'altitude. On a une forêt qui se développe entre la bétulaie jaune à sapin dans le fond des vallées qui est suivie par l'érablière à bouleau jaune qui est un peuplement plus commun, sapinière à bouleau jaune et, pour tout ça pour finir dans la zone de sept-huit cents mètres (700 m-800 m) par ce qu'on appelle la sapinière à oxalide dont on a beaucoup entendu parler, qui est une sapinière très monospécifique ou avec un très faible nombre d'espèces, en fait surtout du sapin et du sorbier avec un fond de mousse.

420 Alors c'est cette sapinière-là qui permet d'avoir des espèces que normalement on ne retrouve que très haut dans la forêt boréale au Québec et qui sont comme des îlots de biodiversité de forêt boréale dans le sud, mais avec des conditions particulières qu'on retrouve pas dans le nord.

425 Alors bon, si on regarde ça au niveau du bouleau jaune, le Massif du Sud est l'endroit où on retrouve le plus de vieille forêt de bouleau jaune dans toute la région, et de loin. Alors ils sont concentrés principalement dans la vallée du Milieu, dans la vallée du ruisseau Beaudoin et avec des îlots épars un peu plus à l'ouest et au sud du parc.

430 Sur cette carte-là, vous avez aussi, en vert foncé, les sapinières à oxalide dites matures, celles qui ont plus de quarante (40) ans, et les sapinières à oxalide plus jeunes, qui sont en rouge.

Vous avez aussi les érablières en exploitation ici, dans le nord du parc.

435 Et vous avez ce qui s'appelle l'habitat optimal de la grive de Bicknell qui est en quadrillé bleu.

Alors c'est l'ensemble des éléments les plus importants ou de valeur de conservation qu'on trouve au Massif du Sud.

440 Ils sont en partie protégés par une réserve écologique ici, par un refuge biologique ici, par un écosystème forestier exceptionnel ici et un autre là.

445 Ces quatre (4) aires protégées là protègent peu la zone des sommets que vous avez ici. Alors si on regarde les éléments à haute valeur de conservation dans la zone des sommets, on a toujours les sapinières, on a toujours l'habitat essentiel de la grive, optimal de la grive, et on a la zone de présence de grive qui est plus grande que l'habitat optimal. Vous avez entendu parler de ça, déjà il y a eu des débats là-dessus.

Vous avez le centre de ski qui est ici.

450 Alors comment on peut protéger cet ensemble d'éléments à haute valeur de biodiversité? Probablement que la meilleure solution, c'est effectivement une aire protégée. Et probablement une aire protégée d'assez haut niveau de conservation, dans le genre réserve de biodiversité.

455 Par contre, quelle dimension doit-elle avoir, que doit-elle inclure? On peut faire plusieurs hypothèses. Nature Québec présente celle-ci, c'est-à-dire la zone de plus de sept cent cinquante mètres (750 m), que vous avez en jaune pâle, qui inclut nécessairement une forte proportion de ces éléments à haute valeur de biodiversité.

460 Gestion Forap qui est le gestionnaire forestier dans le cadre de sa certification environnementale en a proposé une autre plus petite. Celle de Nature Québec a quelque chose comme cinquante-deux (52 km<sup>2</sup>) ou cinquante-cinq kilomètres carrés (55 km<sup>2</sup>), selon la façon dont on calcule; celle de Forap qui est ici en a un peu plus de dix-neuf (19 km<sup>2</sup>).

465 Alors c'est une aire protégée qui protégerait surtout les deux (2) vallées, mais beaucoup moins les éléments des crêtes.

470 Dans un exercice sur l'instauration d'une triade forestière au Massif du Sud, j'ai vérifié deux (2) autres hypothèses, une d'une quarantaine de kilomètres carrés, je pense, on va voir qui est ici en gris, et une autre plus petite ici. Bref des propositions intermédiaires.

Et si on regarde ces trois (3) hypothèses-là, bon, celle de Nature Québec a l'inconvénient de devoir faire déplacer cinquante-trois (53) éoliennes, ce qui la rend assez peu compatible avec le parc éolien.

475 L'hypothèse 1 que j'ai regardée en demanderait le déplacement de dix (10) par rapport au patron actuel; l'hypothèse 2, une (1), et celle de Forap, aucune.

480 Qu'est-ce qu'elle protégerait? Si on regarde, ici vous avez les superficies totales de chacun des deux (2) éléments qui devraient être protégés. Si on regarde en pourcentage, celle de Nature Québec en protège une très forte proportion, quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) de la zone de huit cents mètres (800 m) entre autres d'altitude et plus.

485 Par contre, l'hypothèse 1 que j'ai regardée, avec beaucoup moins grand, en protège presque autant, donc un modèle plus rassemblé.

L'autre qui a peu d'effets sur le parc éolien en protège un peu moins, soixante-dix-soixante-dix-huit pour cent (70 %-78 %), c'est entre soixante (60 %) et soixante-dix-huit pour cent (78 %). Vous remarquerez que du côté des vieilles forêts, on est à peu près égal.

490 Et celle de Forap, bien, du côté des vieilles forêts, en préserve beaucoup, mais beaucoup moins des autres éléments.

495 Bref, je fais pas de proposition, mais il est possible de faire au Massif du Sud, à mon avis, et de l'exploitation forestière et de l'exploitation éolienne et de la conservation et du développement récréotouristique. Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

500 Merci monsieur Paulette.

Monsieur Haemmerli.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

505 Si j'ai bien écouté votre présentation, vous avez fait une mise à jour par rapport à votre document de 2010, notamment sur le nombre d'éoliennes à déplacer.

Dans le document, c'était la configuration 2009, ça, ça a été mis à jour avec la nouvelle?

510 **PAR M. MARTIN PAULETTE:**

C'est ça, c'est pour ça que j'ai fait cet ajustement-là qui avantagéait pas les deux (2) hypothèses, en fait, parce que le déplacement de certaines éoliennes en a rajouté dans l'hypothèse 1.

515 **PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est ça. Vous terminez aussi en nous disant, je ferai pas de proposition; pourtant, je sais pas si c'est aujourd'hui, je pense que oui, ou demain, le CRE va nous faire une proposition d'aire protégée?

520 **PAR M. MARTIN PAULETTE:**

Quelqu'un va en faire une.

525 **PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est ça. Et puis dans la semaine aussi, les MRC vont en faire une.

530 **PAR M. MARTIN PAULETTE:**

Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

535 Ça fait que finalement, on se retrouve avec une ribambelle de propositions qui ont toutes des superficies variables et qui protègent différents éléments à des degrés divers.

Et j'aimerais quand même vous entendre. J'aimerais quand même ça que vous fassiez une proposition!

540 **PAR M. MARTIN PAULETTE:**

Bien, je vais la faire conjointement avec le CRECA ce soir.

545 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. Puisque, si j'ai bien compris aussi, vous nous dites que de toute façon, l'habitat de la grive de Bicknell aurait une certaine forme de protection?

550 **PAR M. MARTIN PAULETTE:**

C'est vrai.



**PAR LE COMMISSAIRE:**

555

Pourquoi ne pas les avoir inclus au complet? Je parle de l'habitat optimal, je parle pas de la présence.

**PAR M. MARTIN PAULETTE:**

560

Oui, c'est que plus on inclut d'habitat, moins le projet éolien devient viable et aussi, moins la proposition d'aire protégée devient vendable à d'autres instances. C'est une proposition mitoyenne.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

565

D'accord.

**PAR M. MARTIN PAULETTE:**

570

En fait, ce sont deux (2) propositions mitoyennes.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

575

D'accord. Mais en parlant de vendable, vous avez sûrement entendu comme nous en première partie où le ministère du Développement durable nous a dit que si c'était pas de l'ensemble physiographique, c'était difficile de considérer ça comme une entité représentative sur le plan régional, est-ce que vous avez un commentaire à formuler à cet égard-là, par rapport à vos propositions?

580

**PAR M. MARTIN PAULETTE:**

585

Bien, pas vraiment par rapport à mes propositions, mais je dois vous dire qu'en Chaudière-Appalaches, on a très peu d'aires protégées, puis là, je travaille là-dessus, moi, avec le Conseil régional de l'environnement, puis aussi avec le Parc des Appalaches en ce moment.

Et il est certain que techniquement, avec les fortes pressions qu'il y a sur les terres publiques de toutes parts, ça va être très difficile de dégager des secteurs pour la conservation. Donc il faut vraiment les cibler à mon avis.

590

J'avais dit que je donnerais pas d'avis!

**PAR LE COMMISSAIRE:**

595 Non, mais on y tient!

**PAR M. MARTIN PAULETTE:**

600 Étant donné qu'on a beaucoup de choses à protéger un peu partout, il faut faire bien attention de pas en protéger trop au même endroit. Si on veut pouvoir vraiment – parce qu'il y a d'autres choses à protéger à d'autres endroits en Chaudière-Appalaches qui sont importantes.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

605 Oui, j'en doute pas, mais on nous a quand même présenté ça comme étant un élément central de la réflexion en matière d'aire protégée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

610 Et lorsque vous parlez qu'il y a d'autres endroits en Chaudière-Appalaches où il faudrait qu'ils soient conservés, vous faites référence à quoi exactement ou à quel endroit?

**PAR M. MARTIN PAULETTE:**

615 Je pourrais vous mentionner entre autres tout le secteur du lac Talon et des montagnes qui l'entourent dans le Parc des Appalaches, des secteurs de la Grande Coulée qui fait aussi partie du Parc des Appalaches et qui ressemble beaucoup d'ailleurs au Massif du Sud, puisque c'est la troisième montagne.

620 Il y a aussi des secteurs de tourbières du côté de la frontière qui sont aussi dans le Parc des Appalaches.

On a aussi toute la Seigneurie Joly qui est le seul morceau de forêt d'aspect un peu naturel de la plaine du Saint-Laurent qui reste, alors ça a une certaine importance aussi.

625 Et naturellement, tout ça est sous CAAF en ce moment, tout ça est sous contrat d'approvisionnement forestier, donc il y a des usines qui seront pas contentes quand on va enlever ces morceaux-là.

630 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Il y a des participants qui nous ont dit aussi puis qui vont nous dire encore que vous n'avez pas pu donner suite à votre proposition de plan de gestion de 2008, plan de gestion des habitats des sommets et de la grive de Bicknell, est-ce que dans le fond, l'exercice que vous avez fait en 635 2010, on peut considérer que c'est la suite de ça?

**PAR M. MARTIN PAULETTE:**

640 Ça peut être considéré comme une suite logique.

En tout cas, ça tient de la même logique de conservation d'éléments à haute valeur de biodiversité du Massif du Sud.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

645 D'accord. Et quand vous nous dites que vous avez été cinq (5) ans à l'emploi du parc...

**PAR M. MARTIN PAULETTE:**

650 Douze (12) ans.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

655 Douze (12) ans, OK. On peut tu savoir de quand à quand?

**PAR M. MARTIN PAULETTE:**

De 1996 à janvier 2009.

660 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et pourquoi ça a cessé en 2009?

**PAR M. MARTIN PAULETTE:**

665 Parce que j'ai été remercié de mes services.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

670 Est-ce que ça a trait aux ressources, est-ce que vous pouvez en parler?

**PAR M. MARTIN PAULETTE:**

675 La lettre de remerciement ne comportait pas de raison. C'était un non-renouvellement du contrat que j'avais avec la Société de gestion qui était l'ancien gestionnaire du parc.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

680 Et c'est la Société de gestion qui a mis fin au contrat ou c'est la CADMS?

**PAR M. MARTIN PAULETTE:**

Non, c'est la CADMS.

685 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

690 C'est ça, parce que la Société de gestion avait été dissoute auparavant.

**PAR M. MARTIN PAULETTE:**

695 C'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

700 Dans votre travail de 2008, vous faisiez mention à un certain moment donné d'environ cent quelques mille utilisateurs par année au parc.

**PAR M. MARTIN PAULETTE:**

705 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Comment vous avez fait pour en arriver à déterminer grosso modo que c'est à peu près ça, cent dix-huit (118 000) ou cent vingt mille (120 000) utilisateurs annuellement?

710

**PAR M. MARTIN PAULETTE:**

En fait, c'est un travail que j'avais fait avec d'autres membres de l'équipe du parc, entre autres Johanne Mercier était la directrice à ce moment-là et Jonathan Goupil.

715

Puis en fait, le premier exercice avait été fait, de mémoire, en 2006 ou en 2007 où on avait essayé d'estimer la fréquentation du parc, non seulement par les gens qui passaient au guichet, mais par les autres. Alors par diverses sources, on a essayé d'estimer le nombre de personnes de chaque groupe qui utilisaient le parc.

720

Par exemple, je me souviens des calculs que j'ai faits pour les chasseurs. Je sais que pour la motoneige, on avait contacté les clubs de motoneige qui, eux, en fonction d'un nombre de groupes, de vente de cartes et de leurs connaissances du tourisme nous avaient fait une évaluation. Même chose pour les quads.

725

C'est comme ça qu'on avait fait cet estimé qui avait été fait dans un but promotionnel. Donc on peut le voir comme étant une vision optimiste de la chose, mais quand même pas vraiment exagérée.

730

Par exemple, je peux vous dire, je me souviens plus ce qu'on disait, parce qu'il y a eu plusieurs versions, on a révisé, le parc a quand même eu trente-cinq (35) employés, parce qu'on parlait aussi des entreprises.

735

Il fut un temps où le parc a eu trente-cinq (35) employés en même temps, donc dans les chiffres, on marque vingt-cinq (25), mais à la fin, maintenant, ils ont peut-être trois (3) employés en ce moment. Alors tout ça est assez fluctuant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

740

OK. Bon, grosso modo, votre cent quelques mille, on sait que c'est à peu près cinquante-cinq-soixante mille (55 000-60 000), mettons, supposons, pour le centre de ski, bon, il resterait à peu près cinquante (50 000) à soixante mille (60 000) utilisateurs.

745

Sur ça, il y a environ entre cinq mille (5000) à six mille cinq cents (6500) utilisateurs qui défraient les coûts. Si tout le monde défrayait les coûts, ce qui reste, mettons quarante-cinq mille

(45 000) ou cinquante mille (50 000) qui reste, si tout le monde défrayait les coûts, est-ce que ça serait suffisant pour l'opération du parc sans parc éolien? Une question piège!

**PAR M. MARTIN PAULETTE:**

750

Mais elle est extrêmement théorique, parce que c'est pas possible. Parce qu'en coûts de collecte, ce serait énorme, je veux dire, de pouvoir, mais peut-être! Je peux pas – mais c'est certain que ça peut pas se faire.

755

Il y a même des ententes qui font que, par exemple, les gens qui font de la motoneige ne paient pas parce qu'ils ont – en fait, on n'a pas le droit, dans un parc régional, de contrôler les accès comme on veut, puis les motoneigistes ont le droit.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

760

Est-ce que dans un parc régional, quelqu'un qui veut se présenter puis il refuse de payer le droit d'entrée peut y aller pareil?

**PAR M. MARTIN PAULETTE:**

765

Légalement, je crois, mais je suis pas sûr de ce que je vous dis. Mais je crois pas qu'il y a une loi qui l'oblige à le faire. Il faudrait pas que ça s'ébruite trop!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

770

Parce qu'en principe, c'est une terre publique, donc toutes les terres publiques sont accessibles à tout le monde en tout temps et à toute heure, finalement.

**PAR M. MARTIN PAULETTE:**

775

Oui. Puis d'ailleurs, quand les parcs régionaux ont été créés, c'était un point d'achoppement où le ministère ne voulait pas qu'il y ait de frais d'entrée.

780

Mais quand la SÉPAQ s'est mise à charger des frais dans ses parcs, au Massif du Sud, on a dit, bien là, regardez, nous aussi on peut, puis ils ont dit oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

785

Savez-vous combien, à la dernière année où vous étiez là, le droit d'entrée correspondait à combien?

**PAR M. MARTIN PAULETTE:**

À cinq dollars (5 \$), je pense.

790 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, merci beaucoup monsieur Paulette.

**PAR M. MARTIN PAULETTE:**

795

Merci.

800

---

**NATION HURONNE-WENDAT**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

805

Monsieur Konrad Sioui s'il vous plaît.

Bonjour monsieur Sioui. Avant que vous débutiez, monsieur Sioui, je vais faire le même commentaire que je fais aux autres participants, avant que vous arriviez.

810

Donc votre mémoire est quand même assez volumineux, on vous demande de faire un résumé dans une quinzaine de minutes s'il vous plaît.

Nous vous écoutons.

**PAR M. KONRAD SIOUI:**

815

Bonjour, koey koey! Merci beaucoup, merci monsieur Lafond, monsieur Haemmerli, et à ceux qui nous ont accueillis cet après-midi. Merci pour vous rendre disponibles et nous permettre de faire une intervention qui, nous l'espérons, va aider le Bureau d'évaluation environnementale à prendre des bonnes décisions et à soumettre des bonnes recommandations à qui de droit dont à la ministre et au gouvernement du Québec.

820

825

D'abord, quinze (15) minutes, c'est pas long. On est une nation au sens constitutionnel du terme, on est une nation très très très près de ce qui se passe ici, une nation qui a toujours été connue pour ses bonnes relations, des relations d'harmonie, de bonne coexistence avec l'ensemble des gens qui vivent sur le territoire.

Et on ne se voit pas comme un groupe d'utilisateurs quelconque. C'est pas pour rabaisser les autres, mais vous avez devant vous une nation, un Grand Chef d'une nation qui possède des droits "aboriginaux", des droits territoriaux, des droits issus de traités étampés dans la constitution canadienne et approuvés unanimement par la Cour suprême du Canada.

830

Alors c'est justement cette nation-là qui vient vous rencontrer aujourd'hui et qui vient vous dire, premièrement, combien on apprécie notre territoire ancestral. Combien le Nionwentsïo fait partie de nous-mêmes, autant que ceux qui vivent ici. Et en s'en venant, on voyait ça, puis on parlait, puis on disait, les gens qui vivent ici sont heureux, ils prennent soin du territoire. Ils se sont installés ici, génération après génération, puis ils sont certainement très très très autochtones.

835

C'est dans cet esprit-là, la pensée circulaire, la pensée amérindienne qu'on associe à un territoire. On aime le territoire.

840

Alors le projet éolien du Massif du Sud se situe justement sur la partie sud de notre territoire qu'on appelle le Nionwentsïo et soulève plusieurs préoccupations d'ordre environnemental et culturel.

845

La Nation huronne-wendat, messieurs les Commissaires, n'a pas été adéquatement consultée, et certainement pas adéquatement accommodée par rapport à ce projet par le promoteur et par le gouvernement.

850

Elle demande donc au BAPE de reconsidérer ou de considérer la faiblesse de l'étude d'impact du promoteur Saint-Laurent Énergies à ce sujet et de recommander au ministre qu'une consultation spécifique de la Nation huronne-wendat soit tenue et qu'une entente convenable soit conclue avant que le projet ne puisse aller de l'avant.

855

Alors j'entrerai pas dans les détails. Je vous disais tout à l'heure que la Nation huronne est une nation très dynamique, très florissante, une nation qui a accueilli depuis le début les nouveaux arrivants; le premier Grand Chef Donnacona qui a accueilli Jacques Cartier ici dans la région.

860

Donc une nation qui a fait de la place, une nation qui a ses lettres de noblesse en matière de diplomatie, en matière de commerce, de relations extérieures, et dans ce sens-là, on veut toujours vous dire qu'on véhicule les mêmes principes, les mêmes idées, la même façon de procéder, c'est-à-dire de travailler à partir d'alliances.

865

Et le territoire ici veut dire pour nous autres mode de vie, veut dire pour nous autres poursuite d'activités, pêche, chasse, piégeage, artisanat, rites religieux, commerce, savoir médicinal, chant, danse, alimentation traditionnelle, pour ne citer que ces exemples-là.



On a une carte, si vous voulez voir plus tard, on vous laissera la carte du Nionwentsïo, la carte du territoire.

870 Nos recherches historiques nous démontrent et démontrent parfaitement à tout le monde que le territoire en question, c'est un territoire qui est authentiquement huron-wendat. Quand vous parlez à vos anciens, ceux qui ont colonisé l'arrière-pays, ils se rappellent tous, curés, premiers colons, autres du clergé, etc., de la présence en toute partie du territoire ici des Hurons-Wendat.

875 C'est dans la tradition orale, c'est dans la tradition écrite aussi, l'arrière-pays, la colonisation, les colonisateurs, curés, je le répète, ont tous et toutes été imprégnés d'une présence huronne-wendat sur le territoire, c'est extrêmement important.

880 Et dans notre texte, vous verrez des notes, et on en a d'autres à vous fournir, si vous voulez avoir des références historiques ou archéologiques, ça nous fera plaisir de vous les transmettre.

Alors c'est dans cet esprit-là qu'on se présente ici.

885 Nos droits, je vous disais tout à l'heure que la Nation huronne a toujours respecté, je pense, et voulu être respectée, respecter les autres. On a été "challengé", on nous a défiés, on a relevé le défi et on a toujours pensé qu'on vivait dans un régime démocratique. On a toujours pensé qu'on était capable de faire valoir nos droits dans cette société-ci, et on avait raison de le croire.

890 Alors unanimement, nos droits, pendant des années et des années et des années, ont été "challengés" dans toutes les Cours, toutes les Cours que ce soit, et pour finalement amener les neuf (9) juges les plus brillants au Canada dont trois (3) Québécois, déclarer unanimement que les droits de la Nation huronne-wendat sont intacts, c'est des droits issus de traités, c'est des droits territoriaux, c'est des droits qui sont encore intacts dans leur sens le plus précis du terme, c'est-à-dire d'actualité.

895 Et ça comprend aussi le droit de protéger nos territoires, nos aires protégées, de protéger nos montagnes, de protéger nos animaux, de protéger les espèces, et c'est dans cet esprit-là qu'on est ici.

900 Et ça, on le fait en collaboration avec le milieu, les maires, les gens qui vivent ici, ceux qui aiment leur territoire comme nous autres. On le fait dans cet esprit-là, parce qu'on pense que c'est aussi notre rôle de protéger le territoire.

905 Alors le Nionwentsïo est au coeur de l'identité des Hurons. Il est à la base de leurs valeurs spirituelles, culturelles et historiques.

Je vais vous faire grâce des éléments historiques, vous les retrouvez dans notre document. On fait référence à il y a très très très longtemps jusqu'à aujourd'hui.

910 Je veux vous situer aussi qu'est-ce qu'est une relation de traité. Je sais que c'est peut-être pas la place ni l'endroit de commencer à parler d'éléments juridiques, mais c'est important quand même que vous en ayez au moins les enseignements dans le document.

915 Alors les références juridiques, je vous invite à les regarder, les lire, la jurisprudence aussi, quand même c'est extrêmement important, parce que ça fait partie de notre monde civilisé, notre monde diplomatique, notre monde démocratique au Canada puis au Québec.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, 3<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Bien que le BAPE...")**

920 **FIN DE LA LECTURE (Page 14, 3<sup>e</sup> paragraphe, fin, dernière ligne, "... face à la Nation.")**

C'est ce qu'on s'attend du Bureau d'audiences publiques.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 15, dernier paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "L'étude d'impact...")**

925 **FIN DE LA LECTURE (Page 16, 1<sup>er</sup> paragraphe, 4<sup>e</sup> ligne, "... le véritable problème.")**

Nomenclature, mauvaise lettre, mauvaise référence, mauvaise adresse, on se trompe de Grand Chef, c'est une vraie risée, c'est une "joke", "it's a shame".

930 Alors c'est pas comme ça qu'on traite avec nous autres. On vient nous rencontrer, on est assez gentil pour accueillir ces gens-là, retournent et ils s'en vont dire qu'ils ont consulté la Nation huronne-wendat et le Grand Chef, insulte à l'intelligence! C'est pas comme ça qu'on consulte.

935 La Cour suprême a donné les balises de la consultation en matière autochtone dans Mikisew, et on vous réfère encore à ces balises de consultation là. Il faut pas rire des gens.

940 La prochaine fois, on va dire, vous autres, restez chez vous, on veut pas vous parler, parce que si on vous parle, si on a le moindrement un échange avec vous, vous allez dire, bien, on les a consultés.

Alors dans ce sens-là, on veut que vous teniez compte de ces éléments-là.

945 On dit que le Grand Chef, c'est moi, en a profité pour informer le promoteur des droits de la Nation huronne-wendat sur le territoire concerné et sur le fait que cette rencontre ne constituait pas une consultation au sens formel.

950 Je pense qu'on est loin des petits jeux de coulisse anciennement où on disait, on a consulté les Indiens, tu sais, on est allé prendre une bière avec eux autres, un café avec eux autres, on les a consultés! Je pense que la Cour suprême, je vous réfère encore à l'arrêt Mikisew et aux autres articles à la Cour suprême, aux autres jugements rendus à la Cour suprême en matière de consultation, et c'est beaucoup beaucoup plus compliqué que ça.

Le promoteur ne peut pas se sauver comme ça, c'est pas agir de bonne foi en ce qui nous concerne.

955 Le SAA, le gouvernement du Québec ne doit pas non plus être d'aucune façon un genre de complice des promoteurs. On a regardé des lettres, des lettres qui émanent du SAA, qui nous font frémir un peu, qu'on n'a jamais vues, des lettres adressées au ministère du Développement durable par des gens du SAA, monsieur Pierre Brunelle par exemple et qui dit:

960 "Le 10 novembre 2010, une rencontre a été tenue entre l'initiateur du projet et les Hurons-Wendat pour discuter du projet, de ses impacts et des étapes à venir. L'initiateur du projet s'engagement à demeurer à l'écoute et à prendre en compte tous les commentaires ou questionnements provenant des communautés autochtones."

965 C'est pas suffisant, messieurs les Commissaires, c'est pas suffisant, c'est pas comme ça, c'est pas la manière.

970 On reproche au SAA d'avoir fourni des informations si dénuées de fondement et en même temps, bien, on sait que le gouvernement du Québec a aussi un rôle fiduciaire à l'endroit des Premières Nations, des Hurons-Wendat en particulier, et dans ce sens-là, ne l'a pas rempli. On réfute la façon dont le SAA s'est comporté. On aurait aimé ça avoir un peu plus, même beaucoup plus de véracité dans leur approche.

975 Confirmer hors de tout doute que le territoire situé ici où se situe le massif par exemple est un territoire, peut-être pas, et on le reconnaît toujours, peut-être pas exclusivement occupé par les Hurons-Wendat, parce qu'on est capable de partager le territoire avec les Malécites, on est capable de partager le territoire avec les Abénaquis peut-être, mais occulter de façon dont le SAA le fait, la présence des Malécites, des Abénaquis, des Hurons et des Micmacs, comme ils l'ont fait, inacceptable. Je vous le soumets respectueusement.

980 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 18, point 4.2<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "La Nation...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 18, point 4.1, 2<sup>e</sup> paragraphe, 3<sup>e</sup> ligne, "... de la bonifier.")**

985 Sur le plan archéologique, c'est pitoyable, il y a rien, il y a à peu près rien. On a des sites archéologiques nombreux qui méritent d'être regardés. On a encore évacué toutes les études archéologiques qui méritent d'être faites, non seulement pour les Hurons-Wendat ou pour les autres Premières Nations, mais aussi pour la première colonisation sur ce territoire-là.

990 On voudrait aussi procéder à faire nos propres études. On veut pas toujours se fier sur l'autre. Nous avons nos équipes, nous avons nos professionnels, nous possédons une expertise, nous sommes capables de réaliser ces études-là de façon professionnelle, et nous exigeons que s'il y a des études à faire qui touchent notre Nation, les Premières Nations, qu'on soit partie prenante de ces études-là. On peut pas se fier toujours sur un et sur l'autre de façon passive.  
995 C'est terminé aussi, ces approches-là.

On peut pas toujours pousser les Premières Nations, les Hurons-Wendat du revers de la main et penser qu'on va accepter un miroir comme dans l'ancien temps en échange d'un terrain.

1000 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il vous reste une minute, monsieur Sioui.

**PAR M. KONRAD SIOUI:**

1005 Une minute! On veut parler de l'original – en tout cas, je vous répète que c'est triste que le Bureau des audiences publiques donne ou accorde quinze (15) minutes à la Nation huronne-wendat, c'est triste. Mais c'est pas de votre faute, je l'accepte, mais je trouve pas que c'est même juste. On va l'accepter quand même.

1010 Je vous réfère à mes recommandations.

La Nation huronne a un traité en vigueur, son territoire revêt une importance capitale, est au coeur de son identité.

1015 Ce territoire sur lequel elle a des droits constitutionnels issus de traités, une consultation par une commission publique telle que le BAPE n'est pas suffisante pour traiter des intérêts juridiques de la Nation huronne-wendat dans un projet comme celui du massif.

1020 Les questions sociales et humaines doivent être traitées et adressées encore plus, tenir une consultation plus approfondie lorsqu'il semble y avoir, comme c'est le cas ici, des failles à ce sujet.

Recommander comme condition au certificat d'autorisation du promoteur des mesures d'accommodement et des études supplémentaires au plan historique et archéologique.

1025           Recommander au ministre que soient évaluées les études d'impact négatif et positif du projet à l'endroit de la Nation.

                  Et enfin, établir des correctifs qui devraient être apportés afin d'éviter de façon optimale la construction de chemins nuisibles entraînant la fragmentation des ravages d'originaux.

1030           Nous sommes à votre disposition pour des questions, des commentaires, des échanges.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1035           En fait, je vais référer aussi à quelque chose qui semble vous chicoter pas mal, c'est au niveau du caractère insatisfaisant de l'étude de potentiel archéologique.

                  Vous mentionnez que plusieurs sites qui auraient intérêt à être regardés; maintenant, ces sites-là se situent à quel endroit, monsieur Sioui?

1040           **PAR M. KONRAD SIOUI:**

                  Je vais vous référer à nos techniciens pour les sites ou les endroits les plus précis, Jean-François Richard en particulier qui est archéologue chez nous, anthropologue!

1045           **PAR LE PRÉSIDENT:**

                  Allez-y monsieur. Juste pour les fins de la transcription, est-ce que vous pourriez vous nommer s'il vous plaît?

1050           **PAR M. JEAN-FRANÇOIS RICHARD:**

                  Jean-François Richard, je suis anthropologue.

1055           Donc comme le dit le Grand Chef Sioui, bien, on est effectivement insatisfait de l'étude de potentiel. C'est qu'il y a effectivement plusieurs zones qui sont identifiées correctement, des zones à potentiel, mais il n'y en a pas suffisamment.

1060           Plusieurs endroits additionnels pourraient être ajoutés dans le cadre d'études complémentaires. Et on trouve que l'étude, ce n'est pas qu'elle n'est pas bonne, mais elle est ténue et elle est incomplète.

                  Donc on pense, nous, être en mesure, à partir de nos données, à partir de nos analyses, d'identifier d'autres zones qui devraient être évaluées dans le cadre du projet du massif.

1065 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et ces zones-là seraient à quel endroit, est-ce que vous pouvez les nommer?

1070 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS RICHARD:**

À l'intérieur de la zone d'étude.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1075 Strictement à l'intérieur de la zone d'étude?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS RICHARD:**

1080 En périphérie et dans la zone d'étude. Donc ça, on doit l'explicitier et l'approfondir scientifiquement et l'explicitier dans un document où ça doit être pris en compte dans les études d'impact, pour s'assurer qu'il n'y a pas de destruction d'artéfacts qui sont liés à nos ancêtres et aussi aux premiers peuplements allochtones. Ça me paraît incontournable.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1085 Monsieur Haemmerli.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1090 On va continuer avec vous ou avec le Grand Chef.

Est-ce que vous avez été consultés pour les données archéologiques?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS RICHARD:**

1095 Bien, comme le Grand Chef l'a dit, ce que le promoteur considère comme être une consultation, bien, ça a été une rencontre rapide comme ça. Je pense qu'on était très loin d'être consultés, d'être contactés pour nous demander notre point de vue au plan archéologique, au point de vue de nos données; cette chose-là n'a vraiment pas été faite.

1100 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord.

1105 **PAR M. KONRAD SIOUI:**

Peut-être juste en ajout! J'ai une lettre ici du 22 septembre 2009. Je me suis aperçu que c'était une lettre type qui avait été envoyée un peu partout, comme on envoie une lettre à peu près à tout le monde qui peut s'appeler Autochtone, à l'intention du Chef Michel Laveau. Ça fait vingt-cinq (25) ans que le Chef Michel Laveau n'est plus Chef.

Mais on a déduit qu'il voulait me l'envoyer à moi. Ça fait que c'est pas comme ça, c'est pas comme ça que ça marche, il faut être un peu plus précis.

1115 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS RICHARD:**

On est loin de la concertation au plan des recherches.

1120 **PAR M. KONRAD SIOUI:**

Puis dans sa lettre, je répète, ça aurait marché il y a dix (10) ans-quinze (15) ans, on aurait accepté de se faire donner un bon petit coup de main, puis après ça un bon coup de pied.

Mais aujourd'hui, on peut plus accepter ça. On peut pas se faire rouler dans la farine comme ça par un promoteur qui s'imagine qu'à cause qu'il vient prendre une tasse de thé avec nous autres, qu'il nous a consultés, puis qu'après ça, il se fait bénir par des instances gouvernementales provinciales, et le SAA qui est supposé de défendre nos intérêts, sans qu'on le sache. Puis on a même découvert ces lettres-là tout tout tout récemment, on vient d'y avoir accès.

1130 **PAR LE COMMISSAIRE:**

En passant, la lettre que vous avez lue tantôt, est-ce que vous allez la déposer?

1135 **PAR M. KONRAD SIOUI:**

Ah oui, on va tout vous laisser, et même plus si vous voulez.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1140 OK. Vous avez dit aussi à deux (2) reprises, puis c'est un des éléments soulignés dans votre mémoire que finalement, en s'en tenant à des descriptions plutôt simplistes, on occultait le véritable problème.

Pouvez-vous juste élaborer un peu sur le véritable problème?

1145 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS RICHARD:**

Le véritable problème, c'est notre implication dans le dossier et dans ce projet-là.

1150 Et l'un des problèmes, ce sont les impacts sur nos activités coutumières qui sont pratiquées dans la zone d'étude. Est-ce que vous avez vu des choses dans l'étude d'impact relativement à ce point-là? Pas moi.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1155 Justement, j'avais une question. Est-ce que vous avez de l'information sur ces activités-là?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS RICHARD:**

Oui.

1160

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce qu'il est possible de l'obtenir?

1165 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS RICHARD:**

Il serait possible de l'obtenir de façon systématique et rigoureuse, je crois qu'on doit l'étudier, comme le Grand Chef le disait tantôt, de façon précise, de façon structurée. Comme ça a été fait pour les autres populations environnantes. Ça doit être fait pour les groupes autochtones aussi.

1170

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. Ça veut dire qu'elle n'est pas organisée, compilée et validée pour pouvoir être délivrée en ce moment?

1175

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS RICHARD:**

Effectivement. On sait que la présence est là, mais on voudrait que notre présence, nos activités coutumières soient prises à la même hauteur, avec la même rigueur que les études sur les activités des populations allochtones.

1180



**PAR M. KONRAD SIOUI:**

1185 Bien regardez, c'est comme si vous demandiez aux gens qui vivent ici à l'année, qu'est-ce qu'ils font chaque jour, puis où est-ce qu'ils vont, puis à quelle place, s'ils ont poigné une perdrix à telle place ou telle place! On leur demandera pas ça, ils vivent ici.

1190 C'est la même chose pour nous. Mais on peut vous relater toute la série, si vous voulez, de nos activités coutumières pratiquées et à pratiquer encore, pas de problème.

Mais regardez-nous comme quelqu'un qui fait partie du décor!

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1195 C'est bon. Vous avez aussi parlé, vous voulez que le BAPE, en tout cas, on a compris qu'on n'était pas le bon forum, mais vous avez des messages à transmettre.

**PAR M. KONRAD SIOUI:**

1200 On est ici, on est ici, c'est à cause qu'on le respecte.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1205 Oui, puis il y a pas...

**PAR M. KONRAD SIOUI:**

Et c'est pas le seul forum.

1210 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Il y a aucun commentaire de valeur de ma part, je veux juste être sûr qu'on a bien compris.

1215 Puis vous avez dit que vous avez pas été adéquatement consultés, puis que l'étude d'impact est faible à cet égard, et que ça ne devrait pas aller de l'avant avant qu'une entente convenable soit conclue. Qu'est-ce que vous entendez par là?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS RICHARD:**

1220 Bien écoutez, une entente où toutes nos préoccupations vont être, on va les examiner. Je crois que le travail de la part du promoteur reste beaucoup à faire en ce qui nous concerne.

Il y a des ententes effectivement qui peuvent prendre place. Mais la première chose, c'est de se rencontrer de façon rigoureuse et systématique.

1225 On en est là pour notre part.

**PAR M. KONRAD SIOUI:**

1230 Regardez, je vais aller un petit peu plus loin. C'est que présentement, vous nous mettez – c'est pas vous, là – mais on est tout simplement dans une position extrêmement passive. On ne participe à rien. On regarde le train passer, on se croise les doigts, on prie pour que vous nous ayez compris, on prie pour que vous fassiez des recommandations adéquates au ministre ou à la ministre, au gouvernement du Québec.

1235 On prie pour que le promoteur puisse un jour mieux nous respecter, etc., parce que tout ce qu'on fait avec la Nation huronne-wendat, c'est qu'on la met dans un rôle passif. On lui donne une qualité d'utilisateur comme les tireurs à l'arc ou les appelants des loups ou les gens qui font du ski de fond, pas plus que ça.

1240 Et nous autres, on dit, aïe, s'il vous plaît, on veut faire nos études, on veut monter nos propres données, on veut développer nos propres banques de données, on a des droits "aboriginaux" issus de traités ici, on fait partie du milieu, c'est à nous autres, ça nous appartient, peut-être pas en propre, parce qu'on partage toujours avec tout le monde, mais la manière qu'on est traité, de la manière qu'on est poussé à côté, de la manière que le promoteur nous regarde, on n'aime pas ça se faire regarder comme ça.

1250 Alors dans ce sens-là, le BAPE, on sait que premièrement, le fédéral a une responsabilité fiduciaire exclusive en matière autochtone, on sait ici que c'est pas nécessairement, c'est marqué Québec, c'est pas marqué Canada, alors nous autres, c'est pour ça qu'on dit que c'est peut-être pas le meilleur forum.

1255 Parce que le meilleur forum, ce serait peut-être la Cour suprême, ce serait peut-être les questions constitutionnelles, ce serait peut-être le gouvernement fédéral, ce serait peut-être Stephen Harper qui serait en avant de nous autres, parce qu'on est une nation au sens de la Constitution canadienne, mais on vit avec le monde, nous autres, puis on apprécie de vivre avec le monde.

1260 Puis on vient ici dans des bureaux d'audiences publiques sur l'environnement du Québec pour vous faire comprendre, vous faire saisir notre réalité et vous dire qu'on n'accepte pas d'être considérés de façon aussi passive, où il y a une petite teinte aussi de mépris encore qui est inacceptable dans une société civilisée comme la nôtre.

1265 Puis de voir celui qui est supposé de me défendre, puis de prendre soin de mes intérêts, j'étais très déçu, très déçu quand j'ai vu la lettre du SAA, le Secrétariat aux affaires autochtones, même pas en copie conforme, cachée, qu'on vient de découvrir il y a deux (2) jours, et qui dit: Les Indiens, les Hurons, inquiétez-vous pas de ça, traitez-les encore comme si c'était un bon petit club de ski de fond!

1270 Alors dans ce sens-là, c'est un petit peu ça qu'on veut vous faire saisir, l'importance de considérer la Nation huronne comme un partenaire sérieux, un partenaire véritable, une nation qui a toujours toujours toujours été et sera toujours une alliée dans les meilleurs moments comme dans les pires, dans les pires tempêtes comme dans les plus beaux jours de soleil, et en même temps, une nation qui souvent a montré le chemin aux autres, a été un petit peu la charrue en avant.

1275 Et on est ici, on prend notre journée pour venir vous voir, vous rencontrer, par respect pour vous, pour le forum que vous dirigez, par le respect pour les gens ici aussi, puis en même temps aussi pour nous autres, pour notre futur.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1280 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1285 Merci monsieur Sioui.

Oui, vous avez quelque chose?

**PAR M. RENÉ BOUDREAU:**

1290 René Boudreau, je suis négociateur pour le Conseil de la Nation huronne-wendat.

1295 Quand vous parliez tout à l'heure d'une entente et d'une discussion entre le promoteur et nous et entre le gouvernement et la Nation huronne-wendat, elle est importante sous plusieurs chapitres.

1300 Le Grand Chef de la Nation exige des discussions sérieuses concernant l'impact du projet sur les droits de son peuple. Il exige aussi des discussions sérieuses sur les préoccupations que la Nation a concernant le projet lui-même.

1305 Il a des préoccupations majeures sur les impacts sociaux sur sa Nation, sur les droits de son peuple, sur les préoccupations majeures concernant les ravages d'hiver d'original, concernant la protection de plusieurs espèces en péril, parce que la Nation a des préoccupations très scientifiques, et elle a un bureau associé avec le ministère de l'Environnement qui oeuvre dans ce sens-là, pour protéger les espèces sur l'ensemble de son territoire ancestral.

Elle a des préoccupations pour intégrer les études historiques qu'on a actuellement dans les préoccupations archéologiques, ce qui n'a pas été fait. Donc il y a une carence majeure.

1310 Et sa principale préoccupation, c'est que la directive ministérielle qui est de l'ordre de votre mandat n'a vraiment pas été respectée, de sorte que l'avis de recevabilité du ministère de l'Environnement n'aurait jamais dû être donné positivement au promoteur sur la question des impacts concernant la Nation huronne-wendat, et on pense que le BAPE devrait conditionner son mémoire à la ministre responsable, du fait que cela n'a pas été fait, et que ça doit être fait, ces discussions-là, et conditionner son certificat d'autorisation à toutes ces discussions-là.

1315 Alors c'est très très important, et c'est le message fondamental du mémoire qu'on peut résumer ainsi et synthétiser de cette façon-là.

1320 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Boudreault.

Merci monsieur Sioui.

1325 **PAR M. KONRAD SIOUI:**

Merci, merci de nous avoir accueillis, salutations à tout le monde.

1330 \_\_\_\_\_  
**MIREILLE BONIN**

1335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Mireille Bonin s'il vous plaît.

Et pour les gens dans la salle, j'avais demandé de pas de manifestation, pas d'approbation, et j'espère que vous allez être mieux, vous allez savoir mieux peut-être observer les règles de la

1340 Commission s'il vous plaît. Je vous demande de le faire, ce serait beaucoup mieux, ça va beaucoup mieux pour tout le monde, merci.

Bonjour madame Bonin.

1345 **PAR Mme MIREILLE BONIN:**

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1350 On vous écoute.

**PAR Mme MIREILLE BONIN:**

1355 Venir s'installer, pour moi, au Massif du Sud, c'est le rêve d'une vie. C'est le rêve d'une vie, parce que la petite fille du centre-ville de Montréal n'était pas dans une position, quand j'étais jeune, de rêver à venir s'installer dans un parc comme le Parc du Massif du Sud.

1360 J'ai aussi, au cours de ma vie, appris énormément des Premières Nations, et quand monsieur le Chef Konrad Sioui nous parlait de nous montrer le chemin, c'est exactement ce qui est arrivé au Québec, les Premières Nations nous ont montré le chemin par les décisions multiples de la Cour suprême.

1365 Et donc la protection du Massif du Sud, et pour les citoyens qui se battent ici, est tout à fait incompatible avec la préservation de la biodiversité qu'il y a ici.

1370 Et non seulement on a l'influence du droit autochtone pour nous guider, mais on a également des traités internationaux pour nous guider. L'année 2010 était l'année de la biodiversité qui s'est soldée le 29 octobre 2010 par le Traité de Nagoya, Nagoya, c'est une ville au Japon, et ce traité-là permettait, permet de protéger la biodiversité mais aussi, ce traité-là permet de protéger les qualités génériques de la biodiversité et permet aux Premières Nations, aux Autochtones, aux gens du milieu de pouvoir profiter des ressources génétiques qui sont dans cette biodiversité-là.

1375 Le projet du Massif du Sud est incompatible avec le Sommet de la Terre. Le Sommet de la Terre de Rio de 1992 qui a commencé une coutume internationale; ce sommet-là a, dans son principe numéro 10, reconnu l'importance de consulter les citoyens, de consulter les gens du milieu quand on veut se développer et quand on veut protéger notre environnement et notre biodiversité.

1380

Le projet du Massif du Sud est également incompatible avec la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel à son article 82 qui protège les paysages; en fait cette loi-là, c'est un projet de loi qui vient protéger les paysages. Et c'est extrêmement important pour nous de regarder ça en sachant que cette reconnaissance-là des paysages est quelque chose qui devient quelque chose d'extrêmement important pour les gens, et au coeur de ce qu'on a comme valeurs comme citoyen.

1385

Le droit autochtone nous a permis également, par des actions qui ont été prises dans le Grand-Nord, pour s'adapter aux changements climatiques, de regarder la manière dont on a travaillé avec les gens, les gens du milieu, et on a reconnu qu'il y avait un savoir traditionnel, une compétence du milieu qui était extrêmement importante, et que sans l'apport de ces gens-là, on n'allait pas au coeur des impacts d'un milieu.

1390

Alors pour s'adapter aux changements climatiques dans le Grand-Nord, on a fait appel aux gens, on a fait venir les aînés, les communautés de partout, Terre-Neuve, Labrador et les Territoires du Nord-Ouest, dans le Yukon, pour s'informer auprès de ces gens-là quelles étaient leurs connaissances du milieu, quel était leur savoir traditionnel pour protéger le milieu qui était un milieu qui avait besoin d'aide, mais qui aussi devait se développer.

1395

Alors qu'est-ce qu'on était pour développer avec les gens du milieu, pour non seulement travailler à préserver la biodiversité, mais aussi de créer des industries, de créer du développement dans ces endroits-là.

1400

Et en travaillant avec les gens, on s'est aperçu qu'au niveau énergétique par exemple, il y avait toutes sortes de possibilités; au niveau hydroélectrique, il y avait la possibilité des murs solaires, et quelques communautés ont choisi de développer l'éolien, mais ce n'est pas la majorité, parce que l'éolien ne répond pas à tous les besoins.

1405

Au Québec présentement, on a lancé une initiative éolienne sans aller au fond de ce qu'on avait vraiment besoin, sans faire d'analyse de coûts et bénéfices et sans surtout, consulter les gens.

1410

Alors pour nous, les citoyens, on s'aperçoit que les projets sont décidés à l'avance. On n'a presque pas d'emprise au niveau juridique pour se faire entendre, sauf que là, il y a un espoir avec la décision de Ciment St-Laurent qui vient d'être rendue en 2008 où on a permis à des citoyens de pouvoir, non seulement être compensés pour les torts qu'ils avaient subis, mais d'être compensés même si la compagnie n'avait pas fait de tort, avait respecté les normes, finalement.

1415

Alors Ciment Saint-Laurent, c'est une cimenterie qui avait pour effet de produire énormément de poussière et de faire du bruit, tout ça, et ça faisait des années qu'ils opéraient de cette façon-là,

1420 jusqu'à ce que les citoyens trouvent une emprise avec l'article 976 du Code civil qui est, en fait, l'article du bon voisinage.

Alors pour être un bon voisin, il suffit pas simplement de respecter les normes, mais il suffit d'être à l'écoute des gens, et quand on dérange, quand on incommode les gens et quand le trouble va au-delà d'un trouble normal du voisinage, bien à ce moment-là, on peut poursuivre.

1425 Et ça, ça donne des ailes aux citoyens, parce qu'on s'aperçoit de toutes les possibilités qu'un citoyen peut avoir. Installer une éolienne dans un parc régional, dans un parc, une biodiversité où tout le monde s'entend pour dire que c'est exceptionnel, bien, avoir un produit de cent vingt-six mètres (126 m) de haut en métal avec une production industrielle, c'est incompatible avec le milieu, et ce n'est pas un voisin normal, on s'attend pas à ça.

1430 Quand moi, je suis arrivée ici avec mon rêve de vivre en montagne, je m'attendais pas de voir une industrie, et c'est tout à fait incompatible comme voisin à ce que je m'attendais d'avoir. Et là, on a une emprise avec le Code civil.

1435 Et l'évolution du Code civil fait en sorte qu'on est capable de voir avec les petites avancées, les décisions qu'on gagne, on peut voir les possibilités.

1440 Et en France, parce que le Code civil de la France, au niveau des droits, des biens, ressemble presque identiquement au droit civil du Québec, en France on s'aperçoit qu'il y a présentement des gens qui ont été capables de gagner, puis je vais vous lire juste un petit extrait de deux (2) minutes, la décision de Benet contre La Compagnie du Vent, le juge dit:

1445 "Dit et juge que l'installation d'un parc de vingt et un (21) aérogénérateurs en surplomb d'un domaine agricole constitue, pour les propriétaires de ce domaine, un trouble anormal de voisinage par la dégradation du paysage, par les nuisances auditives et par la dépréciation foncière qui en résulte.

1450 "Dit et juge que les éoliennes 18, 19, 20, 21 sont directement la cause des nuisances visuelles et auditives les plus importantes subies par les propriétaires du domaine.

"Condamne en conséquence la société La Compagnie du Vent à la démolition des éoliennes 18, 19, 20, 21..."

1455 En plus d'avoir des compensations financières.

Alors les citoyens, non seulement savent que c'est un voisin qui a pas d'affaire, qui n'a pas sa place, mais les citoyens, en plus, par le simple fait de se lever, vous donnent un indicateur de ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas.

1460 Il y a des citoyens partout au Québec qui se sont levés et ça, cet indicateur-là, c'est un indicateur du milieu.

1465 Et si on écoutait l'enseignement de ce que le droit autochtone nous enseigne, de ce que le droit international nous enseigne, il faudrait rouvrir les études d'impact pour entendre les hommes et les femmes de la montagne, entendre le savoir traditionnel qu'il y a ici. Monsieur Le Chef Konrad Sioui nous disait que les gens du milieu, les gens de la montagne, ce sont des Autochtones, ce sont les gens de la montagne, de la terre, et ces gens-là n'ont pas été consultés.

1470 On les a insultés en leur disant qu'on les avait même informés. Le fait d'avoir un promoteur qui se déplace avec des pancartes qu'il installe autour d'une table et qui considère ça comme une consultation, c'est une insulte.

1475 Le fait de se rendre dans une rencontre d'un conseil municipal et d'attendre à la toute fin de l'exercice pour avoir un cinq (5) minutes de questions, c'est une insulte, ce n'est pas une consultation.

1480 Le simple fait, pour nous, de poser une question durant ces rencontres-là était considéré comme hostile, on faisait venir les policiers de la Sûreté du Québec quand les citoyens venaient se présenter.

Les gens d'ici, les gens de la terre, les gens ont des choses à dire, ils connaissent le milieu, ils connaissent qu'est-ce que c'est qui arrive à la nature quand on ne la respecte pas.

1485 Vous avez entendu des gens hier vous parler des inquiétudes qu'ils avaient face à l'eau, bien les études d'impact ne sont pas complètes.

1490 Les études dans l'étude d'impact qu'on voit, c'est des études de 2004. On ne tient même pas compte des études les plus récentes, par exemple de l'Université du Québec à Rimouski, et on ne tient surtout pas compte de l'indicateur que sont les citoyens, que ces gens-là qui sont des gens du milieu, qui sont des gens de la Terre, ont quelque chose à dire.

1495 Le territoire, comme va nous le mentionner la Loi sur le patrimoine culturel, est une affaire identitaire. C'est quelque chose qui nous ressemble, c'est quelque chose qui est à nous, et ça n'a rien à voir avec un droit de propriété.



Ça a à voir avec une identification à un milieu, des choix de vie. Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1500 Merci madame Bonin. Dans votre mémoire, vous mentionnez à un certain endroit qu'il pourrait y avoir plus de soixante-quinze (75) éoliennes au Massif du Sud. De quelle façon voyez-vous ça?

Est-ce que vous avez des informations que la Commission n'a pas?

1505

**PAR Mme MIREILLE BONIN:**

1510 Le projet du Massif du Sud, c'est un projet de soixante-quinze (75) éoliennes en plus du vingt-quatre (24) éoliennes de plus – de douze (12) éoliennes – du vingt-quatre mégawatts (24 MW) de plus qui est la rallonge de Saint-Philémon.

Alors quand on parle du projet du Massif du Sud, c'est ça, le projet du Massif du Sud, c'est comme ça que vous faites référence dans le BAPE, vous appelez ça projet du Massif du Sud.

1515

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, pas vraiment, parce que Saint-Philémon ne fait pas partie du projet du Massif du Sud.

**PAR Mme MIREILLE BONIN:**

1520

Bon bien, c'est un projet en plus. Mais le soixante-quinze (75) éoliennes, c'est le cent cinquante mégawatts (150 MW) qui a été accordé pour le projet du Massif du Sud.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1525

Oui, mais vous dites qu'il pourrait y en avoir plus que soixante-quinze (75) éoliennes au Massif du Sud, c'est ça que je veux savoir, si vous avez des informations que la Commission n'avait pas.

**PAR Mme MIREILLE BONIN:**

1530

1535 OK, bien, c'est l'histoire qui nous apprend ça. C'est l'histoire qui nous apprend ça. Présentement, on sait que les gens de Saint-Ulric et les gens de la Gaspésie se sont retrouvés avec des projets supplémentaires qu'ils avaient pas vu venir eux non plus. Donc c'est nos gens, nos collègues de la Gaspésie qui nous informent de ça.

C'est exactement la même chose ailleurs. C'est comme ça aux États-Unis, c'est comme ça en Ontario, c'est comme ça un peu partout.

On arrive avec un projet, puis tout d'un coup, il y a des rallonges, puis il y a d'autres projets.

1540

Surtout qu'on sait que les promoteurs ont des contrats d'option pour beaucoup plus grand que les projets qui sont prévus présentement dans le deuxième appel d'offres par exemple. Ce sont eux qui nous l'ont dit.

1545

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Qu'est-ce qui vous permet de dire qu'au Québec, il y a une opposition massive et généralisée face aux projets éoliens?

1550

**PAR Mme MIREILLE BONIN:**

Vous savez, dans mon mémoire, je fais aussi référence à la résistance, ce que le monde appelle la résistance. Vous savez, la résistance, c'est quelques personnes; c'est quelques personnes extrêmement engagées qui travaillent sept (7) jours-semaine depuis des années, et c'est le cas des gens, mes collègues, il y a plein de gens ici dans la salle qui viennent d'un peu peut-être partout au Québec.

1555

Je suis aussi en contact avec les gens de la France, en contact avec les gens de l'Ontario, de l'Australie, c'est des gens engagés.

1560

Et cette résistance-là, monsieur le Président, ça vient de quelques personnes engagées, et c'est madame Mead qui disait que changer la société, ça ne prend que quelques personnes engagées, et c'est ça, de la résistance.

1565

Alors présentement, vous avez de la résistance au Québec. Vous avez des centaines de personnes, si on fait le compte, qui résistent. Vous avez, parmi tous ces groupes-là, on a aussi des centaines de personnes, le RésEAU des montagnes par exemple avait six cents (600) personnes qui ont signé la pétition. Vous avez la pétition à l'Assemblée nationale. Vous avez ces gens-là.

1570

Mais le fond de ça, ceux qui se battent pour vrai, ceux qui vont au-delà de leur possibilité, ceux qui font tout ce qu'ils peuvent et encore, c'est une poignée de gens, mais ces gens-là lâchent pas, ces gens-là continuent à travailler de manière incessante et là, on regarde les possibilités de recours collectif. On regarde toutes les possibilités qui se présentent à nous.

1575

1580 Et c'est comme ça que le droit évolue. Une des premières grandes batailles que les citoyens du Québec ont menée, ça remonte à 1763 avec la Proclamation royale. Ils ont pas accepté d'être régis par le droit anglais. Mais ça a pris quinze (15) ans, ça a été forcé, le droit anglais, ça a pris quinze (15) ans, mais au bout de quinze (15) ans, l'Acte de Québec est arrivé et on a été régi par du droit de la coutume qui venait de la France qui nous ressemblait plus comme peuple.

Alors la résistance, c'est de tous les temps, toutes les histoires de guerre, tout le changement vient toujours de résistances et ça, c'est quelques personnes.

1585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous dites que l'étude d'impact est incomplète, parce que le promoteur, finalement, il juge ce qu'il va mettre dans son étude d'impact et ce qu'il ne mettra pas dans son étude d'impact.

1590 Or le promoteur doit répondre à une directive du ministre finalement pour produire son étude d'impact.

Selon vous, est-ce qu'on devrait modifier la directive et si oui, quels devraient être les changements apportés à la directive?

1595 **PAR Mme MIREILLE BONIN:**

1600 Vous savez, monsieur le Président, la problématique, c'est pas les normes, c'est pas les directives non plus. Puis vous avez vu ça dans la décision Ciment Saint-Laurent.

Ciment Saint-Laurent a respecté toutes les normes, toutes les normes environnementales du moment, ils les ont toutes suivies. Toutes les normes pour le respect des citoyens, dans les normes qu'ils avaient, ils les ont toutes suivies. La problématique, c'est pas les normes.

1605 C'est que les normes respectent pas ce que les gens sont capables de prendre, donc c'est les normes qui doivent changer.

1610 Les citoyens du Massif du Sud trouvent absolument inconcevable d'amener une industrie dans un parc, surtout dans les jours d'aujourd'hui où est-ce que c'est que la biodiversité n'a pas de prix.

Ça n'a tellement pas de prix que les grandes banques sont dans la business de la biodiversité maintenant, et à Nagoya, elles étaient présentes, puis si vous regardez dans les sites Web, ce qui s'est passé après Nagoya, vous avez aussi des commentaires de gens qui disent,

1615 mais là, c'est les banques qui sont en train de s'approprier la biodiversité, considérant la valeur inestimable de ce qui est protégé au niveau naturel.

Alors le problème, c'est pas les normes. C'est que les normes sont derrière ce que la société est capable de prendre.

1620 La société va plus loin que les normes. Une société évolue toujours comme ça; le droit est derrière, la société est en avant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1625 Maintenant, dans votre mémoire, vous faisiez référence à certaines annexes et elles n'ont pas été déposées dans votre mémoire...

**PAR Mme MIREILLE BONIN:**

1630 Bien mes annexes, au contraire, je suis allée déposer en main propre à madame Boutin au bureau du BAPE un cartable avec toutes mes annexes, parce que c'était des papiers, puis j'en ai une copie ici.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, je vais vérifier avec madame Boutin.

Monsieur Haemmerli, avez-vous des questions? C'est beau.

1640 Merci madame Bonin.

---

1645 **REGROUPEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES APPALACHES**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Michel Vachon et André Thivierge.

1650 Bonjour messieurs.

**PAR M. MICHEL VACHON:**

1655 Bonjour monsieur Lafond, bonjour monsieur Haemmerli. Je voudrais juste rectifier le nom de monsieur Thivierge pour Yoland Leclerc.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1660 Bonjour monsieur Leclerc.

**PAR M. MICHEL VACHON:**

1665 Alors monsieur le Président, monsieur Haemmerli, mon nom est Michel Vachon, je suis le vice-président pour le Regroupement pour le développement durable des Appalaches.

Alors un groupe qui est né dans la foulée du projet éolien de L'Érable dans les municipalités de Saint-Ferdinand, Sainte-Sophie et Saint-Pierre-Baptiste dans la MRC de L'Érable.

1670 Alors notre comité, dans le fond, qui regroupe maintenant sept cent cinquante (750) citoyens est né parce qu'on considérait que justement, les citoyens n'avaient pas été entendus du tout dans ce projet-là qui est le projet éolien de L'Érable pour lequel une décision n'est pas rendue.

1675 Et puis le RDDA s'est donné comme mission en réalité d'informer et de sensibiliser les citoyens aux véritables impacts et enjeux des projets éoliens en milieu habité, particulièrement dans celui de L'Érable, mais aussi au Québec, parce que pour nous, notre position fondamentale, c'est que les projets éoliens ne devraient pas avoir lieu en milieu habité, tout comme l'avait dit le BAPE en 1997, lors de la première audience pour le premier projet éolien.

1680 Alors nous estimons que le projet du Massif du Sud est un projet inopportun, et nous allons tenter de vous en faire une démonstration cet après-midi dans les quinze (15) minutes qui nous sont imparties, si bien que monsieur Leclerc va traiter de l'aspect de l'acceptabilité sociale, de la santé, du paysage et de l'eau, et je reprendrai pour les deux (2) derniers aspects dont on veut vous faire part cet après-midi.

1685

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord merci. Allez-y monsieur Leclerc.

1690

**PAR M. YOLAND LECLERC:**

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Dès février...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 4, 3<sup>e</sup> paragraphe, dernière ligne, "... aux générations futures.")**

1695            Quand on parle de référendum, on parle d'information préalable, d'information objective.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, "Protection de la santé!")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, 6<sup>e</sup> ligne, "... et les éoliennes.")**

1700

          On vous produit en annexe 3 une revue de littérature par rapport aux dernières recherches concernant la santé versus la distance.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, 6<sup>e</sup> ligne, "Cette mesure...")**

1705

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, 2<sup>e</sup> paragraphe, dernière ligne, "... du Massif du Sud.")**

1710

          Il y a un autre document qui a été produit il y a quelques années, ça s'appelle le Guide pour les élus municipaux, le titre, c'est: "Énergie éolienne et acceptabilité sociale", qui a été fait avec l'Université de Rimouski et différentes conférences régionales d'élus que vous connaissez probablement.

          Eux autres disent!

1715

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 3<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Les commissaires industriels...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, 4<sup>e</sup> paragraphe, dernière ligne, "... dans les milieux de vie.")**

1720

          C'est des orientations assez précises.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 5<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Le paysage...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... d'un parc éolien.")**

1725

**PAR LE PRÉSIDENT:**

          Je vous arrête, il vous reste une minute, ça fait que si vous voulez condenser s'il vous plaît!

1730

**PAR M. YOLAND LECLERC:**

          Une minute dans ma partie, vous voulez dire?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1735 Non, non, en tout et partout.

**PAR M. YOLAND LECLERC:**

1740 En tout et partout?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

1745 **PAR M. YOLAND LECLERC:**

Ça fait pas vingt (20) minutes que je parle, quinze (15) minutes!

Ce sera pas long, je pensais prendre dix (10) minutes!

1750

**PAR M. MICHEL VACHON:**

On a commencé à trois heures (3 h)?

1755

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, quatorze heures cinquante-trois (14 h 53). Regardez, c'est marqué ici. Tout est marqué.

1760

**PAR M. MICHEL VACHON:**

Oui, mais c'est pas l'heure où nous on a commencé. C'est peut-être marqué là...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1765

Non, écoutez! À mon chronomètre à moi, c'est douze (12) minutes et même treize (13) minutes, et c'est moi qui décide, je m'excuse.

1770

Moi, c'est marqué quatorze heures cinquante-trois (14 h 53), donc il vous reste deux (2) minutes.

**PAR M. YOLAND LECLERC:**

Je vais passer la parole à monsieur Vachon.

1775

**PAR M. MICHEL VACHON:**

Non, c'est parfait. Écoutez, je veux juste terminer en parlant de la dévaluation marchande.

1780

Tout à l'heure, on a fait état de l'étude d'impact, je l'ai pas vue, la dévaluation marchande dans l'étude d'impact. On a plusieurs exemples qui sont marqués, je reviendrai pas sur les exemples qu'on a donnés, qui montrent que dans le monde, on s'attend à ce qu'il y ait une dévaluation marchande des propriétés situées en périphérie du parc.

1785

Or dans le Parc du Massif du Sud, soixante-dix (70) propriétés sont situées à moins de deux kilomètres (2 km) de toute éolienne.

1790

Et là, dans le monde, il y a eu plusieurs jugements qui ont donné raison aux plaignants sur la dévaluation marchande de leur propriété. Et monsieur Cookson, dans un avis daté du 15 décembre de Saint-Laurent Énergies, dit que bon, il n'y a pas de problème, il cite une (1) étude ou deux (2), puis voilà, il n'y a pas vraiment de dévaluation des propriétés selon lui.

1795

Alors là, c'est encore une fois prendre les gens pour des valises, alors que là, on a tellement de documentation là-dessus. C'est un peu tricher, si vous permettez, monsieur Lafond.

1800

Mais en fait, le vrai test, ce serait de demander à Saint-Laurent Énergies un engagement formel clair, à savoir que si on est capable d'établir que des propriétés ont souffert d'une dévaluation en raison du parc, que Saint-Laurent Énergies s'entende à compenser toute perte subie par les propriétaires, parce que non seulement ils verront, si jamais le projet abouti, leur parc ou leur environnement dégradé, mais ils vont subir aussi les impacts du bruit, les impacts paysagers, mais en plus, leur patrimoine le plus important qui est leur propriété pourrait perdre vingt-trente-quarante pour cent (20 %-30 %-40 %) encore si leur maison peut être vendue.

1805

Alors si on vous propose un "deal" comme celui-là, un projet qui peut menacer le bien le plus grand que l'on possède, peu de gens vont lever la main pour dire oui, j'en voudrais.

1810

Alors moi, j'implore Saint-Laurent Énergies d'être conséquent. S'il y a aucun dommage aux propriétés en termes de dévaluation et si le promoteur est sérieux, il va vouloir s'engager facilement par écrit à compenser toute perte. S'il hésite, c'est bien qu'il est hypocrite, monsieur le Président.



Alors je vous remercie de votre attention.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1815

Merci. Donc dans votre mémoire, il est mentionné que plusieurs observations sur le terrain ont fait que la faune locale a été affectée négativement partout où il y a eu des parcs éoliens qui se sont installés, que ce soit du plus petit gibier au plus gros.

1820

Qu'est-ce qui vous permet d'affirmer cela?

**PAR M. MICHEL VACHON:**

1825

Écoutez, j'ai pas étudié cet aspect-là en particulier. Bien sûr qu'on est un des signataires du document. La personne qui devait le livrer n'est pas là parce qu'elle a dû partir à La Havane, en tout cas, pour des raisons personnelles, donc moi, j'avais pas fouillé cette partie-là, je l'ai signé.

1830

Écoutez, je vais vous donner peut-être une petite comparaison. Quand on interroge les promoteurs éoliens et la santé, on se rend compte que dans le monde, peu d'études ont fait état des déficits qu'entraînent les projets éoliens ou les éoliennes sur la santé des résidents.

Je sais pas si vous savez pourquoi. Il y a une raison assez facile à comprendre, et elle est mentionnée dans la revue *Audiology Today*.

1835

C'est que les promoteurs éoliens dans, je sais pas comment je pourrais le qualifier, mettons que je le qualifierai pas, prennent une entente avec la personne qui se plaint de maux de santé par exemple, parce que les éoliennes sont trop collées sur sa maison, bon, à cause, bon, il souffre de divers maux, il y a des gens qui sont obligés de déménager, alors on signe une entente de confidentialité.

1840

On va racheter la maison, et là, on a plusieurs exemples en Ontario de parcs éoliens dont le promoteur a racheté la maison des propriétaires et là, on signe une entente de confidentialité.

1845

Alors attendu que vous allez pas vous plaindre concernant la santé, etc., on va vous racheter votre maison. Alors quand on vient pour faire des enquêtes sur la santé, on se trouve qu'on n'a pas de données, personne veut témoigner, bien non. On veut pas témoigner, parce que les promoteurs éoliens ont fait signer des ententes de confidentialité.

1850

Et dès lors qu'on signe un contrat d'option, vous pourrez demander à Saint-Laurent Énergies, je sais pas, ils doivent faire la même chose que chez nous Enerfin fait, on a une entente de confidentialité. Alors j'ai une redevance, j'ai un projet, j'ai signé parce que, bon, j'ai pas

d'éolienne, mais j'ai quand même signé un contrat d'option, j'ai signé aussi une entente de confidentialité; jamais je ne pourrai me plaindre du projet éolien.

1855 Et concernant la faune, il se peut très bien que les promoteurs éoliens soient assez rapides pour ramasser le gibier qui se trouve mort au pied des éoliennes et de la sorte, on n'a peut-être pas non plus beaucoup de données concernant ce que peuvent entraîner les éoliennes sur la faune.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1860 Parfait, merci. Oui, vous voulez ajouter?

**PAR M. YOLAND LECLERC:**

1865 Je voulais juste rajouter, c'est pas moi non plus qui a fait cette partie-là, mais ce qu'on sait, c'est qu'il y a beaucoup de symptômes qui sont reliés aux basses fréquences et tout ça, pour les humains, puis ce qu'il y a de défini, c'est que les animaux sont beaucoup plus sensibles par rapport à ce genre de vibrations là.

1870 Alors c'est dans ce sens-là qu'on se dit, si à des distances importantes on a des impacts pour l'être humain par rapport aux basses fréquences, automatiquement c'est sûr que les animaux en sont affectés aussi.

1875 Mais on peut vous envoyer de la documentation, si vous voulez, pour la personne qui a fait cette partie-là, si ça vous intéresse, pour voir sur quoi on s'est basé pour écrire ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1880 D'accord. Une autre dernière question! Est-ce que vous pourriez déposer à la Commission la copie de l'article du Cape Cod Times du 20 juin 2003?

**PAR M. MICHEL VACHON:**

1885 Certainement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, excellent.

1890 Merci beaucoup messieurs.

---

**COMITÉ DE CITOYENS DE KINNEAR'S MILLS**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1895

Monsieur Jean Bédard s'il vous plaît.

Bonjour monsieur Bédard.

1900

**PAR M. JEAN BÉDARD:**

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1905

Bonjour.

**PAR M. JEAN BÉDARD:**

1910

Écoutez, étant donné, je vois que le cadre temporel est très strict, je vais sauter une partie de mon introduction où je dis que finalement, "Nous sommes 12 012" d'Hydro-Québec, le visage de la production énergétique a bien évolué, et le rapport entre Hydro et la population a changé beaucoup.

1915

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Le rapport...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 4, 2<sup>e</sup> paragraphe, 2<sup>e</sup> ligne, "... hommes politiques reconnus...")**

1920

Avant de fermer la parenthèse, évidemment je comptais pas sur la présence du Chef Sioui aujourd'hui, en tout cas!

Contrairement au dossier de Grondines où il y avait justement des artistes qui étaient associés au projet, à l'opposition!

1925

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 2<sup>e</sup> paragraphe, 3<sup>e</sup> ligne, "... allège aussi...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, 1<sup>er</sup> paragraphe, dernière ligne, "... aux projets éoliens projetés.")**

1930

Comme RDDA et le Comité de citoyens de Kinnear's Mills dont je fais partie.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 2<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Ces formules creuses...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, 4<sup>e</sup> paragraphe, 9<sup>e</sup> ligne, "... et sa complexité.")**

1935

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Il reste trente (30) secondes, monsieur Bédard.

1940

**PAR M. JEAN BÉDARD:**

Alors je vais passer tout de suite à ma conclusion. Je vais lire le plus vite possible, je vais faire ce que je peux!

1945

**LECTURE DE LA CONCLUSION (Page 7, dernier paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Il existe des...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 7, dernier paragraphe, dernière ligne, "... au suivi d'usage.")**

Il me reste un paragraphe, si vous me permettez?

1950

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y, parce que déjà on a dépassé de deux (2) minutes.

1955

**PAR M. JEAN BÉDARD:**

Non, je m'excuse, il reste plus qu'un paragraphe, alors je vais m'en tenir là!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1960

Une question, monsieur Bédard! Vous dites que seuls les chiroptères et quelques espèces d'oiseaux ont droit au suivi d'usage, est-ce que vous avez des suggestions?

**PAR M. JEAN BÉDARD:**

1965

Je pense que dans ce type de projet, étant donné l'énormité de la chose et le caractère ancré pour vingt-cinq (25) ans, il n'y a pas de suivi possible.

1970

On nous a fait part lors des audiences du BAPE de Kinnear's, et c'est presque une farce, du suivi paysager. Ils vont faire quoi? Ils vont peindre les éoliennes en blanc l'hiver et en vert l'été?

Qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse pour un suivi paysager?

1975

Une fois qu'on est dans un mégaparc éolien, un mégaparc industriel, que vous fassiez n'importe quel suivi, madame Bonin en a très bien parlé tout à l'heure, il y a rien à faire. Le rapport entre le citoyen et sa présence au milieu et la nouvelle vocation a rompu le contrat social et malheureusement, il y a plus rien à faire.

1980

Alors qu'on fasse le suivi qu'on voudra, ce sera pour la bonne conscience de nos gouvernants et non pas pour le bien-être des citoyens, quant à moi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1985

Merci. Monsieur Haemmerli?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

J'ai pas de question.

1990

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Bédard.

**PAR M. JEAN BÉDARD:**

1995

Je vous en prie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2000

Et nous allons prendre une pause d'une quinzaine de minutes et on vous revient après s'il vous plaît!

2005

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**LOUISE LEFEBVRE**

2010

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2015

Petite règle de précision! Lorsque vous vous assoyez en avant, le compteur part du moment que vous ouvrez la bouche, peu importe si vous faites une introduction, ça compte.

Donc c'est peut-être ça qui a laissé penser tantôt qu'il restait plus de temps que c'était.

Maintenant, madame Louise Lefebvre s'il vous plaît.

2020

Vu que vous avez un chronomètre, c'est seize heures cinquante (16 h 50), madame Lefebvre, et je l'inscris sur ma feuille, merci. Allez-y!

**PAR Mme LOUISE LEFEBVRE:**

2025

Bonjour. Je me présente, Louise Lefebvre, de Sainte-Luce au Bas-Saint-Laurent.

Je vais vous parler de l'acceptabilité sociale des projets éoliens; ce sont des normes établies par les citoyens.

2030

Moi, quand j'ai écrit mon mémoire, c'était une journée assez mémorable pour moi, parce que c'est la journée où les mâts de mesures à Sainte-Luce ont été démantelés. Je me suis réveillée un matin, puis ils étaient plus là, puis c'est la même semaine que j'avais fait une plainte à la CPTAQ, puis que j'avais fait une plainte à ma municipalité et à la MRC, comme quoi les mâts étaient illégaux.

2035

Parce que j'ai appelé à la CPTAQ, puis ils m'ont dit que des mâts de plus que vingt-quatre (24) mois en territoire agricole, c'est illégal, puis ça faisait quatre ans et demi (4 ½) qu'ils étaient là.

2040

Ça fait que, en tout cas, je sais pas qu'est-ce qui s'est passé cette semaine-là, mais mes trois (3) téléphones ont porté fruits, il y avait plus de mâts de mesures le samedi matin, je pense que c'est le 15 janvier.

2045

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Le projet éolien...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, 3<sup>e</sup> ligne, "... en conflit d'intérêts...")**

2050

Puis ça a pas pris de temps qu'ils se sont rendu compte que le promoteur les bernait, parce qu'il avait promis – la municipalité avait signé une lettre d'appui au projet, mais c'était conditionnel à un référendum.

2055

Ça fait que ça a pas pris de temps que nos élus se sont rendu compte que le promoteur voulait pas respecter ça, ça fait que Sainte-Luce a donc adopté un règlement de zonage qui limitait l'éolien, puis c'est sur ce règlement de zonage là que les citoyens de Sainte-Luce sont allés en référendum.

2060

Moi, j'étais sur une des tables de scrutin, puis j'ai pu voir que ceux qui étaient – le résultat est sorti assez serré, c'était cinquante-deux pour cent (52 %) contre, mais à Sainte-Luce, il y a des gens sur le bord de la mer qui auraient pas vu le projet éolien, puis il y a des qui vivaient dans les rangs qui auraient vécu au milieu du projet éolien. Puis moi, en étant sur la table de scrutin, j'ai bien vu que les gens concernés sont allés voter à quatre-vingt-neuf pour cent (89 %), puis ils étaient contre le projet.

2065

Les gens qui étaient sur le bord de la mer avaient l'impression que ça ferait baisser leurs taxes d'avoir un projet éolien.

2070

Puis à Sainte-Luce, le problème qu'on a eu, c'était plus la municipalité, la municipalité en voulait plus de projet, c'est la MRC qui en voulait.

2075

Ça fait qu'on a vu de quoi d'aberrant, on voyait une MRC qui poussait le projet dans une municipalité hôte qui en voulait pas. Ça fait qu'on a vu toutes sortes de choses assez aberrantes passer. Il y avait le préfet qui voulait absolument faire passer le projet, ça fait que lui, il a écrit à chaque citoyen de Sainte-Luce une lettre demandant au citoyen de voter contre son projet de règlement de zonage. Ça fait que c'était comme la MRC contre Sainte-Luce!

2080

La seule fois que le promoteur est venu rencontrer la population, il y a un des citoyens qui a réussi à faire dire au V.P. – c'était Kruger, la compagnie éolienne – a réussi à lui faire dire une grossièreté qui est que Kruger était pas concernée par le référendum, que ça concernait uniquement le BAPE qui allait trancher sur l'acceptabilité sociale du projet éolien.

2085

Ça fait que ça, je pense que ça a été le premier clou du cercueil du projet éolien, que le promoteur avoue que c'était pas lui qui allait gérer l'acceptabilité sociale.

Ensuite de ça, il y a eu la saga du schéma d'aménagement de La Mitis. On a eu des irrégularités, il y avait eu un avis de motion de voté comme quoi il était pas supposé d'y avoir d'éoliennes sur le bord du fleuve. Le soir même de la consultation publique, l'énoncé du schéma d'aménagement a été viré de bord.

En tout cas, le préfet nous jouait dans les cheveux pas à peu près!

2090 Ensuite de ça, on pouvait lire aussi pourquoi le préfet était pour les éoliennes. Il avait le mandat du promoteur Kruger qui était inscrit dans le Registre des lobbies qu'on peut lire sur Internet, le mandat de Kruger, c'était de faire modifier les plans d'aménagement de la municipalité pour l'implantation et l'exploitation de parcs éoliens sur le territoire de la MRC.

2095 Ça fait qu'eux autres, c'était écrit sur le Registre du lobby qu'ils faisaient pression sur nos élus pour faire modifier le schéma d'aménagement.

2100 Nous, on trouvait que le schéma d'aménagement qui protégeait pas le fleuve, c'était une absurdité, parce qu'il y avait eu une étude sur les paysages qui avait été commandée par la Conférence régionale des élus qui préconisait la protection des paysages des terrains situés sur le bord du fleuve. C'était de la qualité numéro 1 comme paysage. C'est une étude scientifique.

2105 Puis il y avait un corridor de migration d'oiseaux de proie qui avait été établi par le ministère des Ressources naturelles qui s'établissait à peu près à dix kilomètres (10 km) le long du fleuve, puis dans lequel ça avait été écrit dans le BAPE de Gros-Morne, à la page 54, qu'il serait prudent de limiter le nombre d'éoliennes dans un corridor de dix kilomètres (10 km) de largeur, à cause de la migration des oiseaux de proie.

2110 Ensuite, ce qui est arrivé, c'est que NAV CANADA avait refusé à Kruger d'installer des éoliennes près de l'aéroport de Sainte-Flavie, mais ça, Kruger l'a jamais dit à personne, c'est comme les citoyens qui ont découvert une lettre où ça donnait l'avis de NAV CANADA, comme quoi qu'il pouvait pas y avoir d'éoliennes.

2115 Ça fait que le projet a commencé à avoir de plus en plus de plomb dans l'aile.

2120 Puis là, je peux dire que deux (2) ans plus tard, la saga – bon, Kruger a abandonné le projet – puis deux (2) ans plus tard, c'est-à-dire cette semaine, le schéma d'aménagement a fini par être modifié et maintenant, c'est devenu interdit d'installer des éoliennes commerciales le long du fleuve sur une bande de cinq kilomètres (5 km), mais pour toute la MRC de La Mitis.

2125 Ça veut dire que c'est Sainte-Luce, Sainte-Flavie, Grand-Métis, Métis-sur-Mer, Price, Saint-Octave. Puis ça, c'est le travail de pionnier des citoyens de Sainte-Luce au début qui avaient comme une motivation inébranlable de repousser un projet éolien qui était déjà signé avec Hydro-Québec.

Puis suite à ça, c'est d'autres municipalités qui ont embarqué, ensuite c'était pour les projets éoliens communautaires, le troisième appel d'offres.



2130 Parce que ce qui est arrivé, suite au cafouillage des projets éoliens du deuxième appel d'offres, le gouvernement a obligé les promoteurs à faire de l'information avant la sortie des appels d'offres. Ça fait que là, les citoyens étaient comme informés à Grand-Métis puis à Saint-Octave-de-Métis. Puis les citoyens se sont mobilisés, puis ils ont fait pression sur leurs élus pour qu'à Grand-Métis, ce qu'ils ont fait, ils ont fait un référendum en même temps que les élections municipales. Ça fait que ça coûtait rien, puis tu cochais oui, non, je veux un parc éolien, j'en veux pas.

2135 Puis eux autres aussi, les citoyens étaient opposés, comme résultat de référendum. Ça a donné comme à Sainte-Luce, cinquante-deux pour cent (52 %), le même chiffre.

2140 Ça fait que c'est dire qu'il y a une scission sociale. Les gens sont pas d'accord entre eux autres, puis ils sont pas d'accord pour le parc éolien non plus à cinquante-deux pour cent (52 %).

2145 Puis l'autre projet à Saint-Octave-de-Métis, bien, les gens en voulaient tellement pas qu'ils ont fait comme une réglementation pour limiter les éoliennes, puis c'est ça qui a abouti que la MRC a fini par modifier son schéma d'aménagement, pour pas qu'il y ait d'éoliennes le long du fleuve. C'est que ça venait de plusieurs municipalités, finalement.

2150 Puis pourquoi ils ont ouvert le schéma d'aménagement, bien ça, on l'a su récemment, c'est que Saint-Laurent Énergies dans la MRC de La Mitis a un projet aussi, le même promoteur qu'ici, puis il a fait rouvrir le schéma d'aménagement, parce que la largeur des chemins en montagne était pas suffisamment large, ce qui était écrit dans le schéma d'aménagement, le RCI éolien. Mettons, si c'était huit mètres (8 m), eux autres en voulaient à peu près quinze (15 m). Là, j'ai pas les chiffres, parce que le texte, on l'a jamais eu.

2155 Ça veut dire que le schéma d'aménagement a été ouvert pour satisfaire Saint-Laurent Énergies. Ça veut dire que les études d'impact puis tout ça, c'est fait – quand on dit, comme Mireille disait, ça commence par une affaire, mais on sait pas tout par la suite, parce que ça a été négocié pour mettons huit mètres (8 m), mais finalement, ça va être d'autre chose, ça va être déboisé encore beaucoup plus large.

2160 Ça fait que quand ils mettent un pied dans la porte, c'est juste le début, c'est la pointe de l'iceberg!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Toutes ces énergies...")**

2165 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, 9<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "... est économique.")**

Là, il parle de prix, d'argent.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 9<sup>e</sup> paragraphe, avant-dernière ligne, "Mais l'explosion...")**

2170 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, 9<sup>e</sup> paragraphe, dernière ligne, "... coûteront dix cents (0,10 \$).")**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2175 Excusez-moi, trente (30) secondes!

**PAR Mme LOUISE LEFEBVRE:**

2180 OK, je vais sauter à la conclusion.

Ça fait que là, j'avais des citations en économie, c'était pour dire que l'économie, c'est pas fort, quand on gratte un peu l'éolien, parce que monsieur Pouliot du journal Les Affaires dit qu'à chaque fois que les éoliennes vont tourner, Hydro-Québec va manger de l'argent, parce que si on regarde le rapport du prix acheté-vendu, on fait pas d'argent avec l'éolien.

2185 Ça fait que moi, je voulais venir ici pour dire!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 3<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Quand on regarde...")**

2190 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, 3<sup>e</sup> paragraphe, 4<sup>e</sup> ligne, "... devant le fait accompli...")**

2195 Il y a déjà l'Université du Québec à Rimouski qui a fait une bonne étude qui a été publiée à l'automne 2009, puis qui dit que la période de consultation devrait se faire plus tôt dans le processus décisionnel. Il ne faut pas attendre le BAPE; le BAPE devrait être qu'une simple formalité.

2200 Les populations sont avisées trop tard dans le processus, les premières démarches devraient se faire avant l'établissement des mâts de mesures de vents. C'est une question de respect du territoire et de la population d'accueil.

Ça fait que je me demande, quand on lit des textes écrits par nos universitaires, pourquoi on laisse passer de tels projets ne respectant pas la volonté des résidents.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, avant-dernier paragraphe, 2<sup>e</sup> ligne, "À quand les parcs...")**

2205 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, fin)**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2210 Merci madame Lefebvre. Monsieur Haemmerli, avez-vous des questions?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2215 Oui. C'est parce que dans vos explications sur ce qui s'est passé à Sainte-Luce, il y a quelque chose qui est pas tout à fait clair.

Parce que là, vous dites que le promoteur voulait pas du référendum promis, mais finalement, il y en a eu un sur un projet de règlement.

2220 Le premier devait porter sur quoi?

**PAR Mme LOUISE LEFEBVRE:**

2225 Le promoteur avait signé une lettre d'entente avec Sainte-Luce disant qu'il allait consulter la population avant de faire tout projet éolien.

Mais ça, c'est une lettre de même, puis c'était dans les minutes de Sainte-Luce. Mais finalement, il disait qu'il allait pas le respecter; il disait que c'est le BAPE qui allait trancher.

2230 Ça fait qu'on l'a pas eu, ce référendum-là qui avait été promis par le promoteur.

On a eu un référendum sur un règlement de zonage finalement qui a pas rapport. Le règlement de zonage disait: les éoliennes sont interdites entre le fleuve puis la ligne deux cent trente (230) kV.

2235 C'était sur une portion du territoire. On a eu un référendum mais que finalement, les gens appelaient ça le référendum sur l'éolien en fin de compte. C'est que si le règlement de zonage passait, le projet était foutu, le projet éolien était foutu, parce qu'il était tout dans cette zone-là.

2240 **PAR LE COMMISSAIRE:**

OK. Vous avez quelque part à la page 4 de votre mémoire, vous parlez du journal local L'Avantage du 3 novembre 2011, ça fait que si jamais on veut vérifier, c'est quelle année la vraie année?

2245

**PAR Mme LOUISE LEFEBVRE:**

Ah, je l'ai publié, le lien, j'avais un lien Internet, mais il fonctionne plus, ils ont pas d'archives. Ça fait que c'est le 3 novembre, oui, L'Avantage du 3 novembre 2011.

2250

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais 2011!

2255

**PAR Mme LOUISE LEFEBVRE:**

Ah, excusez-moi, 2010, j'ai une erreur!

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2260

C'est bon. Je veux être sûr de la bonne date.

**PAR Mme LOUISE LEFEBVRE:**

2265

Bien, j'avais mis le lien Internet, mais il fonctionnait plus. Ils ont pas d'archives.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Ah, d'accord.

2270

**PAR Mme LOUISE LEFEBVRE:**

C'est pas archivé sur leur site, c'est disparu. Ça se trouve à la bibliothèque.

2275

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci beaucoup.

2280

---

**LAIZON ENVIRONNEMENT**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2285

Alors madame Mireille Bonin.

**PAR Mme MIREILLE BONIN:**

Je ne suis que la porte-parole de l'organisme Laizon Environnement qui est un organisme citoyen de la France.

2290

Alors je vais lire leur mémoire, je vais peut-être passer rapidement sur certains paragraphes, parce que j'aurai pas le temps de passer à travers tout ça.

Alors ça s'intitule "Les citoyens du Québec et de France coopèrent également".

2295

**LECTURE DU MÉMOIRE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2300

Bravo madame Bonin, c'est quinze (15) minutes pile dans votre cas, c'est fantastique, merci!

Monsieur Haemmerli, avez-vous des questions? Oui, allez-y monsieur Haemmerli.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2305

Madame Bonin, j'aimerais vous parler.

**PAR Mme MIREILLE BONIN:**

2310

Désolée, je lisais quelque chose.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2315

Non mais là, vous nous avez dit que vous n'étiez que la porte-parole, mais néanmoins, votre dernière section qui s'appelle "Évaluation environnementale et qualité d'un territoire", si je comprends bien, on fait un constat que le milieu dans lequel on vit, il est difficile à quantifier, à appréhender, difficile à mettre dans une étude d'impact.

2320

Est-ce que les gens avec qui vous êtes en rapport en France et qui ont produit ce document ont des outils à proposer ou quelque chose qui permettrait de mieux appréhender la chose?

**PAR Mme MIREILLE BONIN:**

2325

Bien, c'est un peu ce que nous autres aussi on préconise, c'est d'entendre les citoyens et de les faire participer à l'étude d'impact.

Parce que l'étude d'impact se fait par le promoteur et on consulte après sur un produit qui a déjà été fait.

2330 Alors ce que les Français, comme les Québécois disent, participons à l'étude d'impact, faisons partie de ce savoir-là traditionnel, ce savoir-là citoyen pour que l'étude d'impact soit capable d'aller à un niveau un petit peu plus intangible.

2335 Parce que le territoire, le paysage est quelque chose d'intangible, ce n'est pas quelque chose de nécessairement géographique.

2340 Et pour être capable d'avoir cette nuance-là, cette saveur-là, il faut que les citoyens y participent. Parce que c'est impossible pour un promoteur qui vient de loin de regarder un espace géographique et considérer que ce paysage-là n'a pas d'attraits ou un autre en a un, qui a plus d'attraits qu'un autre, alors que c'est l'expérience de vie des citoyens qui donne un sens au paysage.

2345 Et donc le paysage, comme notre Loi sur le patrimoine culturel est à la veille d'être édictée, cette notion-là identitaire d'un paysage, c'est une notion intangible, et on va devoir travailler avec les gens qui vivent dans ces territoires-là, pour bien comprendre cette notion-là de paysage.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2350 Donc vous voulez pouvoir parler avant d'être rendus dans la procédure où vous êtes rendus aujourd'hui?

**PAR Mme MIREILLE BONIN:**

2355 Exactement, exactement. Puis si on avait fait ce travail-là, puis vous voyez comment les citoyens sont articulés, intéressés, documentés, on aurait pu amener un apport à ce produit-là, puis non seulement amener un apport, mais on aurait pu remettre en question certaines considérations et avoir un ajout au lieu d'être considéré comme quelqu'un qui vient soustraire à l'information.

2360 Puis les Autochtones, c'est ce qu'ils font. Maintenant, ils les consultent, et ça ajoute à l'information.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci madame Bonin.

2365 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Bonin.

2370

---

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2375 Messieurs Martin Vaillancourt, Hervé Blais, Hector Provençal et Laurent Lampron s'il vous plaît.

Bonjour messieurs. Quand vous prendrez la parole, peut-être que vous allez la prendre à tour de rôle, donc pour les fins de la transcription, s'il vous plaît bien vous identifier.

2380

Allez-y, on vous écoute.

**PAR M. HERVÉ BLAIS:**

2385 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, dans un premier temps, permettez-moi de me présenter et de présenter les personnes qui m'accompagnent! Je m'appelle Hervé Blais, je suis préfet de la MRC de Bellechasse, et j'agis aujourd'hui dans le cadre de notre rencontre à titre d'administrateur de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches.

2390 Je suis accompagné à cette table par monsieur Hector Provençal qui est à ma droite, qui est préfet de la MRC des Etchemins et qui est également administrateur à la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches.

2395 À ma gauche, monsieur Laurent Lampron qui est directeur général de la Conférence régionale et à mon extrême droite, j'ai monsieur Martin Vaillancourt qui est conseiller en développement régional à la Conférence régionale des élu(e)s.

2400 Pour réaliser ce mémoire et réfléchir aux enjeux entourant le développement d'un parc éolien sur le territoire du Parc régional du Massif du Sud, la CRÉ a mis en place un comité régional composé d'administrateurs de la CRÉ dont les membres sont présentés ici à l'annexe 2 de ce mémoire.

Avant de vous être acheminé, ce mémoire a également été validé par les membres de la Commission régionale sur la ressource naturelle et le territoire.

2405 Je vous rappelle que la région de la Chaudière-Appalaches compte une population de plus de quatre cent mille (400 000) habitants répartis en cent trente-six (136) municipalités regroupées en neuf (9) municipalités régionales de comté plus la ville de Lévis.

2410 Les treize (13) avis présentés devant vous aujourd'hui portent à la fois sur l'opportunité que représente l'exploitation du potentiel éolien pour la région et sur la nécessité que cette exploitation soit réalisée de manière respectueuse.

2415 Les avis portent également sur l'importance d'accords des instances locales et territoriales à une gestion et au développement intégré des ressources naturelles et du territoire dans le contexte où le projet éolien proposé s'inscrit dans les limites territoriales du parc régional.

Enfin, les derniers avis du mémoire porteront sur l'acceptabilité sociale d'un tel développement éolien.

2420 J'invite donc monsieur Lampron à vous présenter les principaux avis inclus à notre mémoire.

**PAR M. LAURENT LAMPRON:**

2425 Merci monsieur Blais.

Avant de vous présenter succinctement quelques avis, nous en avons une liste de treize (13), et nous en avons pointé quelques-uns, j'aimerais apporter quelques commentaires et observations.

2430 D'une part, la Conférence régionale des élu(e)s n'entrera pas dans une dialectique ou dans une dichotomie du genre partisan-opposant ou du genre collaboration-résistance.

2435 Vous avez parlé tantôt d'un milieu de vie. Notre Conférence régionale des élu(e)s, comme vous le savez, constitue l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional pour la région de la Chaudière-Appalaches. Alors là, on va parler de la région de Chaudière-Appalaches et donc, la carte que vous avez en page 4 ou 5, vous avez la présentation des dix (10) MRC comprenant la ville de Lévis qui constituent la région de la Chaudière-Appalaches.

2440 On se situe ici au coeur même de la MRC des Etchemins et voisin de la MRC de Bellechasse.

Alors dans ce contexte-là, notre préoccupation est d'abord une préoccupation de développement régional. Et le mémoire et les avis qu'on vous présente se veulent être une



2445 réflexion orientée par bien sûr deux (2) grands aspects de notre cheminement comme Conférence régionale des élu(e)s.

2450 Je vous rappelle que la Conférence régionale des élu(e)s constitue en Chaudière-Appalaches un regroupement de quelque vingt-quatre (24) élus parmi tous les préfets de la région de Chaudière-Appalaches dont monsieur Blais et monsieur Provençal à ma droite, ainsi que tous les maires des villes de cinq mille (5000) habitants et plus, les quelques maires également désignés à la loi qui constituent la Conférence régionale des élu(e)s, ainsi que douze (12) représentants de la société civile qui constituent le conseil d'administration de la CRÉ.

2455 La CRÉ se joint également, au besoin, comme ça s'est fait dans le cas du présent mémoire, des ressources externes pour l'aider à développer une opinion et un éclairage sur l'enjeu dont il est question.

2460 Alors donc dans ce contexte-là, nous avons souhaité bien sûr présenter un mémoire qui se veut consensuel, qui se veut respectueux des principes du développement durable.

2465 Notre propre planification stratégique de la Conférence régionale des élu(e)s et de la région de la Chaudière-Appalaches est à l'angle ou inspirée par le monde ou par les principes du développement durable. Et je vous rappellerai que notre plan quinquennal qui touche à la période 2008-2013, vous retrouvez les principales lignes en pages 12 et 13 du mémoire.

2470 Également, je tiens à souligner, plusieurs ont fait référence, le document "Énergie éolienne et acceptabilité sociale", Guide à l'intention des élus municipaux du Québec dont j'ai la copie sommaire ici et la copie un peu plus approfondie, nous sommes, comme Conférence régionale des élu(e)s, coauteurs de cette étude que nous avons d'ailleurs remise à vos prédécesseurs à Adstock dans le cadre du projet Des Moulins dont on a fait référence un peu plus tôt en après-midi.

2475 Si vous le souhaitez, nous vous en remettrons une copie de ces deux (2) documents au secrétariat en arrière.

2480 Mais juste pour vous dire que ce document qui a été publié en 2008 a été réalisé par la collaboration suivante! La Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine, la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches, la Conférence régionale des élu(e)s de la Côte-Nord, la Conférence régionale des élu(e)s du Bas-Saint-Laurent, l'Unité de recherche sur le développement territorial durable et filière éolienne de l'Université du Québec à Rimouski, et le Laboratoire d'études de transfert et de l'instantanéité agro-ressources et bâtiment de l'Université de La Rochelle en France.

2485 Alors donc, ce sont des principes que nous avons communiqués à l'ensemble des élus municipaux de notre région dès 2008 et qu'on souhaite bien sûr qu'ils s'en inspirent.

Maintenant, je reviendrai, compte tenu du temps qui s'est écoulé, à quelques avis seulement que nous vous soumettons parmi les treize (13).

2490 Le premier touchera bien sûr notre appui au développement éolien en Chaudière-Appalaches.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "La CRÉ a commencé...")**

2495 **FIN DE LA LECTURE (Page 9, avis no 1, dernière ligne, "... les communautés d'accueil.")**

Vous entendrez un peu plus tard le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches, à ne pas confondre avec la Conférence régionale des élu(e)s, nous portons à peu près le même acronyme, nous sommes la CRÉ, ils sont le CRECA.

2500 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, point 2.2, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Depuis 2008...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 11, avis no 2, 3<sup>e</sup> ligne, "... Chaudière-Appalaches...")**

2505 Qui agissait également à titre de groupe-conseil en développement durable de la CRÉ, dans ce contexte-là.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, avis no 2, 3<sup>e</sup> ligne, "... ont permis...")**

2510 **FIN DE LA LECTURE (Page 13, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... de leur milieu.")**

Je vous rappellerai ici qu'un des objectifs, en tant que Conférence régionale des élu(e)s, s'inscrit dans le cadre de la future politique que le gouvernement devrait annoncer au cours du printemps prochain en matière d'occupation dynamique des territoires ou de vitalité des territoires.

2515 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Depuis 1995...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 14, 2<sup>e</sup> paragraphe, 2<sup>e</sup> ligne, "... du Québec.")**

2520 Il n'a cependant pas les moyens des parcs nationaux.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, 2<sup>e</sup> paragraphe, 2<sup>e</sup> ligne, "Il le fait cependant...")**

2525 **FIN DE LA LECTURE (Page 14, 2<sup>e</sup> paragraphe, dernière ligne, "... programmes subventionnaires annuels.")**

2530 Nous-mêmes à la Conférence régionale des élu(e)s, par les programmes régionaux que nous gérons, avons investi, depuis 1995, au-delà d'un point cinq million de dollars (1,5 M\$) pour appuyer des initiatives de développements touristiques, récréotouristiques ou d'aménagements du Parc régional du Massif du Sud sur des investissements totaux réalisés d'environ deux point huit millions de dollars (2,8 M\$).

2535 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 15, dernier paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Bien que ces investissements...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 16, avis no 3, dernière ligne, "... dans la région.")**

2540 Aire protégée! La Conférence régionale des élu(e)s n'entrera pas dans une proposition de délimitation d'une aire protégée. Nous allons attendre la proposition qui nous viendra de notre partenaire, le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches.

Par conséquent, cependant, nous ne serons pas muets dans ce processus-là.

2545 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 18, 4<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Il ne faut donc pas...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 18, 4<sup>e</sup> paragraphe, 2<sup>e</sup> ligne, "... du Massif du Sud.")**

2550 Le 17 décembre dernier, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s, je vous ai décrit tantôt sa composition, a confirmé la participation de la CRÉ, en collaboration avec les partenaires locaux et régionaux dont le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches, le CRECA, les MRC de Bellechasse et des Etchemins, ainsi que la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud, aux travaux visant la mise en place d'une aire protégée au parc régional.

2555 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 18, avis no 6)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 19, avis no 7, dernière ligne, "... du Massif du Sud.")**

2560 L'acceptabilité sociale! Je vous ai fait référence tantôt à un document que nous avons nous-mêmes produit en 2009 et qui a été distribué à l'ensemble des élus de la région Chaudière-Appalaches, en collaboration avec nos collègues des CRÉ de l'Est du Québec.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 20, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Au-delà de...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 21, avis no 8, dernière ligne, "... au développement éolien.")**

2565

Enfin, ça rejoint un peu un avis que j'ai mentionné tantôt!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 23, avis no 10)**

2570

**FIN DE LA LECTURE (Page 23, avis no 10, dernière ligne, "... du parc éolien.")**

Je vais passer par-dessus les deux (2) autres avis – bien, non, l'avis numéro 11, je pense qu'il est important!

2575

Bon, nous avons entendu plusieurs personnes s'exprimer cet après-midi, alors j'aimerais rappeler!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 23, avis no 11)**

2580

**FIN DE LA LECTURE (Page 23, avis no 11, dernière ligne, "... au projet éolien annoncé.")**

Dans leur milieu de vie.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 24, avis no 13)**

2585

**FIN DE LA LECTURE (Page 24, avis no 13, dernière ligne, "... du milieu local et municipal.")**

Je vous rappelle que nous sommes ici dans un milieu qui fait l'objet de dévitalisation et qui a été considéré comme tel par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et c'est vu comme un moyen de permettre la revitalisation du milieu.

2590

Monsieur Provençal!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2595

Il vous reste une (1) minute.

**PAR M. HECTOR PROVENÇAL:**

2600

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 25, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Dans ce mémoire...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 25, dernier paragraphe, dernière ligne, "... et de notre région.")**

Merci de votre attention et nous sommes disposés à vos questions.

2605

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. À la page 11 de votre mémoire, vous indiquez qu'entre juillet et septembre 2007, la CRÉ, en partenariat avec l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, AQLPA, a réalisé neuf (9) soirées conférences portant sur les enjeux du développement durable, de quelle façon avez-vous publicisé ces soirées conférences?

2610

**PAR M. LAURENT LAMPRON:**

Si vous me permettez, je vais demander à mon collègue Martin Vaillancourt de répondre à ces questions, il est l'animateur de ce processus.

2615

**PAR M. MARTIN VAILLANCOURT:**

Les soirées conférences ont été publicisées dans les médias locaux, ainsi que par des annonces dans les radios locales.

2620

Donc il y a eu également de l'affichage dans les lieux publics, dans les dépanneurs, dans les épiceries, en fait à différents endroits où les gens passent dans les villages.

2625

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Quels types d'informations ont été donnés à ce moment-là?

2630

**PAR M. MARTIN VAILLANCOURT:**

La conférence était divisée en trois (3) moments. Donc dans un premier temps, l'intervenant de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique faisait un bref topo sur les changements climatiques dus à l'augmentation des gaz à effet de serre et enchaînait sur la possibilité que l'éolien puisse être une façon, combiné à l'hydroélectricité, on s'entend, de contribuer à cette lutte aux changements climatiques là en diminuant les gaz à effet de serre, donc en n'allant pas vers d'autres types de systèmes de productions énergétiques.

2635

Par la suite, on présentait globalement le développement éolien en région et on finissait avec les partenaires du Conseil régional en environnement sur les impacts environnementaux liés à ce type de développement là et les principales mesures de mitigation qui peuvent être envisagées.

2640

Ceci dit, c'était une présentation de nature générale qui ne visait pas un projet en particulier, mais bien le concept du développement éolien en général.

2645

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'à cette époque-là, il était déjà question d'un projet de développement éolien au Parc du Massif du Sud?

2650

**PAR M. MARTIN VAILLANCOURT:**

Oui, les campagnes de vents étaient déjà commencées à différentes places sur le territoire.

2655

Il y avait à ce moment-là probablement trois (3) promoteurs qui exploraient le potentiel du Massif du Sud.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2660

Parce qu'en fait, dans la région immédiate du Massif du Sud, il y a eu deux (2) soirées d'information, une à Lac-Etchemin et une également à Saint-Luc-de-Bellechasse?

**PAR M. MARTIN VAILLANCOURT:**

2665

Exact.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2670

Donc je présume, est-ce que lors de ces deux (2) soirées, les participants ont été informés qu'il y avait déjà des mesures, des tours de mesures de vents au Massif du Sud?

**PAR M. MARTIN VAILLANCOURT:**

2675

Généralement, les citoyens intéressés par notre conférence étaient des citoyens déjà au fait des démarches entreprises dans leur milieu.

Donc la plupart savaient qu'il y avait déjà des mâts de mesures de vents sur le Massif du Sud, à mon avis.

2680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pouvez-vous me dire quelles sont les raisons qui vous incitent à dire qu'il existe une complémentarité entre une aire protégée et un parc éolien?

2685 **PAR M. MARTIN VAILLANCOURT:**

2690 En fait, dans une perspective de gestion multiressources du territoire d'un parc régional, on peut voir les différentes façons d'exploiter ce territoire-là, donc aussi bien que l'exploitation des vents peut être complémentaire à l'exploitation de la forêt, que ces deux (2) usages-là peuvent être également complémentaires à un usage récréotouristique parfois intensif, dont les sentiers de quad et les sentiers de motoneige, et parfois un usage récréotouristique plus extensif, donc de moindre impact, de type randonnée pédestre, ski de fond, raquette, randonnée équestre, etc.

2695 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci. Monsieur Haemmerli.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2700 On va continuer sur la même question! C'est parce que, dans le fond, monsieur Lampron, tout à l'heure vous avez dit, on fera pas l'exercice de proposer une aire protégée, on va attendre celle du CRECA, mais en même temps, vous nous dites que c'est compatible.

2705 Ça fait que j'avais envie de vous demander, considérez-vous que la démonstration a été faite, notamment au regard de ce qu'on a entendu en première partie?

**PAR M. LAURENT LAMPRON:**

2710 Il faut comprendre comment on travaille en Chaudière-Appalaches.

Je vous ai mentionné tantôt que nous avons un certain nombre de collaborateurs et de groupes-conseils, de commissions à la Conférence régionale des élu(e)s. Le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches est notre groupe-conseil en développement durable.

2715 Il n'est pas une institution qui relève de la CRÉ, c'est pas ce que je dis.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Non, non, je n'ai pas prétendu ça.

2720

**PAR M. LAURENT LAMPRON:**

Ce que je dis, c'est qu'il est notre collaborateur en tant qu'institution en matière de développement durable.

2725

Et donc nous travaillons en concert avec eux, nous allons élaborer avec eux la proposition. Nous avons travaillé ensemble, nous avons travaillé également avec les MRC qui sont voisines ici, c'est-à-dire les Etchemins et Bellechasse, mais nous avons choisi de réserver cet espace de temps au CRECA.

2730

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Ça va.

2735

**PAR M. LAURENT LAMPRON:**

Délibérément entre nous.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2740

Bien! Votre avis numéro 11 qui porte sur les consultations publiques, il est formulé d'une certaine façon.

Quand vous l'avez lu, vous avez dit: "à tout le moins pour ces deux (2) municipalités", avez-vous des commentaires pour les deux (2) autres?

2745

**PAR M. LAURENT LAMPRON:**

Je vais laisser les préfets répondre à cette question-là.

2750

**PAR M. HERVÉ BLAIS:**

Merci monsieur Lampron. Il faut se rappeler qu'à l'automne 2010, il y a eu des élections – c'est-à-dire pas 2010, 2009 – il y a eu des élections dans les municipalités. Et je peux vous dire que – moi, je parle au niveau de la MRC de Bellechasse – l'enjeu de l'éolien a fait l'objet de l'élection municipale dans deux (2) municipalités.

2755

Dans une municipalité, à tout le moins au niveau de la mairie, et dans l'autre municipalité, au niveau de tout le conseil municipal. Il y avait deux (2) équipes qui se présentaient, une qui était contre l'éolien et l'autre qui était pour l'éolien. Et la population a élu l'équipe qui était pour l'éolien.



2760           Donc à notre avis, tu peux pas avoir meilleure consultation publique que celle-là. Les gens se sont prononcés par l'élection de gens qui étaient en faveur du développement éolien.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2765           Ça va.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2770           Juste une seconde! Est-ce à dire que, bon, lorsque vous mentionnez que c'était au niveau de la mairie seulement, c'est dans la municipalité de Saint-Philémon?

**PAR M. HERVÉ BLAIS:**

2775           Non, dans la municipalité de Buckland. À Saint-Philémon, il y avait deux (2) équipes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

              Et l'autre municipalité où il y avait deux (2) équipes, c'est à quel endroit?

2780           **PAR M. HERVÉ BLAIS:**

              Saint-Philémon. Moi, je parle pour la MRC de Bellechasse.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2785           Et au niveau de la MRC des Etchemins, monsieur le Maire?

**PAR M. HECTOR PROVENÇAL:**

2790           La MRC des Etchemins, il y a Saint-Luc qui avait deux (2) équipes aussi. Puis c'est l'équipe qui était pour les éoliennes qui a été élue.

              Puis par contre, à Saint-Magloire, c'est pas tellement ça, mais il y a eu une consultation, comme madame Lemieux vous l'a expliqué hier soir, par le 11 septembre.

2795           **PAR LE PRÉSIDENT:**

              Parfait, merci. Je m'excuse, monsieur Haemmerli.

2800

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Pas de problème.

2805

**PAR M. LAURENT LAMPRON:**

Messieurs les Commissaires, est-ce que vous nous permettez de modifier notre texte à ce moment-là? Nous allons rajouter les deux (2) autres municipalités.

2810

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Non, mais l'explication est claire, ça va être dans les transcriptions, ça va!

Vous avez dit aussi que le parc régional avait pas les moyens des parc nationaux, avez-vous fait des essais dans ce sens-là?

2815

**PAR M. HERVÉ BLAIS:**

Au niveau du parc régional, bon, les MRC de Bellechasse et des Etchemins vont vous présenter un mémoire ce soir, et dans le mémoire qu'ils vont vous présenter, il va être question justement des finances qu'ils ont, et je peux vous dire qu'au niveau du Parc régional du Massif du Sud, le parc a dû cesser ses opérations à au moins trois (3) reprises, parce qu'il n'avait pas les argents pour pouvoir continuer.

2820

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Je me suis peut-être mal exprimé, mais ma question, c'était: avez-vous essayé d'approcher le gouvernement pour que ce parc-là devienne un parc du gouvernement du Québec ou si là a priori, c'était, c'est notre parc régional, on le développe...

2825

2830

**PAR M. HERVÉ BLAIS:**

A priori, c'était un parc régional. Quand le parc a été créé officiellement en 1998, c'était un parc régional, et les quatre (4) municipalités qui l'entourent devaient tirer profil de ce parc-là pour arrêter la dévitalisation de leur municipalité.

2835

Je ne les ai pas emmenées avec moi, mais on y a accès, l'Institut de la statistique du Québec a sorti dernièrement les variations de population que les municipalités ont subies de 1951 jusqu'à 2011, parce que les statistiques qui annoncent la population effectivement en 2011 sont

2840 sorties, et dans les quatre (4) municipalités, il y en a qui ont perdu jusqu'à soixante-cinq point cinq pour cent (65,5 %) de leur population.

2845 Alors quand on dit que le Parc régional du Massif du Sud, il faut réussir à le développer, puis qu'il doit y avoir des retombées économiques sur ces municipalités-là pour arrêter la dévitalisation, c'est pas des paroles en l'air.

2850 Il y a des chiffres statistiques qui le prouvent. Les deux (2) municipalités qui ont subi le plus de baisse de population, c'est Saint-Philémon et Buckland, soixante-cinq (65 %) et cinquante-quatre pour cent (54 %). Et les deux (2) autres municipalités, c'est Saint-Luc et Saint-Magloire, une à quarante pour cent (40 %), puis l'autre, si ma mémoire est bonne, à trente-cinq (35 %) ou trente-six pour cent (36 %), qui ont subi une baisse de population.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2855 D'accord. Il y a des participants dans cette deuxième partie qui ont mentionné le Projet de loi 82, la Loi sur le patrimoine culturel, qui vise en fait la protection du paysage.

2860 Alors je sais pas si c'est quelque chose à quoi vous avez eu le temps de penser, j'aurais voulu savoir de votre part si, d'après vous, le Massif du Sud pourrait être considéré comme un élément marquant du paysage ou quelque chose qui pourrait aller chercher une protection en vertu de cette loi-là?

**PAR M. LAURENT LAMPRON:**

2865 Oui en effet, il y a une réflexion qui se produit actuellement à l'intérieur de la région à cet égard-là, d'autant plus qu'on est peut-être un petit peu en retard par rapport à nos régions voisines de l'Estrie et du Bas-Saint-Laurent qui ont fait une démarche très avancée en matière de paysage et d'identifier les paysages à protéger.

2870 Dans notre région, on commence. On vient de donner un mandat à une firme qui s'appelle Ruralys dans le Bas-Saint-Laurent, qui est spécialisée dans cette matière-là et qui va entreprendre la démarche.

Donc pour nous, la réflexion s'entreprind.

2875 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais le mandat que vous avez confié à cette firme porte sur?

**PAR M. LAURENT LAMPRON:**

2880

L'identification et la protection de paysages.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2885

Là, je vais vous poser la même question qu'en première partie du MDDEP! Avec l'aire protégée et le fait que les calendriers ne marchaient pas en parallèle, mais se pourrait-il que cette firme-là arrive à la conclusion que le Massif du Sud est un élément du paysage à préserver?

**PAR M. LAURENT LAMPRON:**

2890

Non, je ne croirais pas. Nous avons déposé un avis qui dit que c'est compatible, et nous maintenons notre position de la compatibilité entre les usages.

Alors bien sûr, la firme va faire son travail, et puis on va avancer, on va progresser ensemble.

2895

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci monsieur.

2900

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci messieurs.

2905

---

**GESTION FORAP**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2910

Monsieur Mathieu Tremblay s'il vous plaît.

Bonjour monsieur Tremblay, on vous écoute.

**PAR M. MATHIEU TREMBLAY:**

2915

Alors je m'appelle Mathieu Tremblay, je suis le directeur général de Gestion Forap.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Gestion Forap...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1<sup>er</sup> paragraphe, 3<sup>e</sup> ligne, "... 035-51.")**

2920

En fait, c'est pas mal toutes les forêts publiques, pas mal toutes, presque toutes les forêts qu'il y a dans les quatre (4) MRC de L'Islet, Montmagny, Bellechasse et Etchemins et donc ça inclut l'ensemble des forêts publiques ou presque qui se trouvent dans le projet éolien.

2925

Donc nous, on est un aménagiste unique sur la forêt publique des Appalaches.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1<sup>er</sup> paragraphe, 4<sup>e</sup> ligne, "Gestion Forap...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, avant-dernier paragraphe, 4<sup>e</sup> ligne, "... de l'ensemble...")**

2930

Fait très important qui justifie aussi l'intérêt qu'on a dans le fait d'intervenir aujourd'hui, c'est que depuis octobre 2010, on a fait certifier le territoire selon la norme forestière, la norme d'aménagement forestier durable FSC, Forest Stewardship Council, et donc c'est Gestion Forap qui détient et gère ce certificat-là au nom des bénéficiaires de CAAF.

2935

Donc notre intérêt dans le projet est de deux (2) ordres, le premier étant le fait qu'en tant que représentant des bénéficiaires de CAAF, on a l'obligation par la loi de tenir compte de toute une panoplie d'intervenants sur le territoire, et donc si on a un projet éolien sur le territoire, c'est un nouvel intervenant qui s'ajoute.

2940

Alors nous, on a comme souci de pouvoir – bien d'abord avoir les bonnes relations avec les intervenants sur le territoire, mais aussi de maintenir notre certification FSC, parce que quand on certifie selon cette norme-là, on certifie un territoire.

2945

On certifie pas juste nos petites affaires qu'on fait nous-mêmes de notre côté; on essaie d'avoir, pas vraiment un contrôle, mais une espèce, on essaie de s'assurer que tout ce qui se fait sur ce territoire-là respecte quand même l'ensemble des normes.

2950

Donc un nouvel intervenant qui agit puis qui fait quand même des activités importantes, on a intérêt, on veut pas que ça puisse miner nos efforts à maintenir notre certification.

2955

L'autre élément qui nous préoccupe, c'est que le projet éolien a amené à l'avant-scène une proposition d'aire protégée d'assez grande dimension pour contrer ce développement éolien là et donc, ce qui ferait un impact quand même assez important, parce que toutes les terres publiques sur lesquelles on a des contrats d'approvisionnement, dans le cas échéant où cette aire protégée là devenait réalité, ce serait un impact assez majeur sur la diminution des superficies, donc des volumes possibles à récolter pour l'industrie forestière.

2960 Donc c'est pour ça, c'est les deux (2) aspects qui nous amènent à parler aujourd'hui.

Donc en termes de nouvel intervenant, c'est sûr que la présence du parc éolien implique à première vue, pour les détenteurs de CAAF, des contraintes supplémentaires à l'aménagement forestier.

2965 Par exemple, il y a une réduction de la superficie aménageable là où les éoliennes sont installées, les lignes électriques aussi peuvent aussi contrer l'aménagement.

2970 Cependant, on en est venu à la conclusion que les superficies soustraites définitivement à l'aménagement forestier en raison de ces éoliennes-là étaient, somme toute, acceptables de notre point de vue.

2975 On était aussi satisfait de voir que les lignes électriques reliant les éoliennes au poste élévateur seront en majorité enfouies. Premièrement, parce que ça diminue pas plus de superficie forestière, parce que c'est le long des chemins, en tout cas c'est ce que j'ai compris de ce que j'ai vu du projet. Et aussi, c'est que des lignes électriques sur le bord d'un chemin peuvent aussi empêcher toute activité, empêcher ou en tout cas entraver des activités d'aménagements forestiers.

2980 Ce qu'on sait pas encore, je dirais pas qui nous inquiète, mais qu'on va vouloir être consultés là-dessus, c'est le tracé de la ligne de cent vingt kilovolts (120 kV) qu'Hydro-Québec va amener jusqu'au poste élévateur, puis ça, en tout cas, on n'a pas vu de détails là-dessus encore.

2985 On voit quand même la présence d'un nouvel intervenant de façon positive pour jumeler les efforts consentis pour traiter divers enjeux que nous, on doit traiter au niveau de la certification, par exemple la fragilité de l'érosion due aux réseaux routiers futurs et existants, la protection d'espèces menacées comme la grive de Bicknell.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1<sup>er</sup> paragraphe, 2<sup>e</sup> ligne, "Pour respecter...")**

2990 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, 1<sup>er</sup> paragraphe, 5<sup>e</sup> ligne, "... des deux (2) dernières années.")**

2995 Pour nous présenter des éléments, soit au niveau de la voirie ou d'autres sortes de démarches concernant entre autres l'habitat de la grive de Bicknell, puis on est quand même confiant, en tout cas, du sérieux, puis d'être en mesure de pouvoir collaborer avec eux pour traiter certaines de ces problématiques-là, donc jumeler des efforts pour traiter les enjeux.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 2<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Nous sommes...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 5, 3<sup>e</sup> paragraphe, dernière ligne, "... aux deux (2) activités.")**

3000

Préoccupation pour le futur, c'est durant la phase de construction du projet, avec tout le trafic que ça va amener, que ça va faire, en tout cas, je pense que pour la sécurité des travailleurs forestiers, si on a des opérations durant les mêmes moments, il va falloir une collaboration, une coordination des travaux, ça fait que c'est des choses qu'on n'a pas encore discuté avec Saint-Laurent Énergies, mais j'imagine que ça va être possible.

3005

Au niveau de l'aire protégée au Massif du Sud, il y a donc une proposition assez substantielle de superficie qui pourrait retirer tout aménagement éolien et forestier, une grande superficie.

3010

Nous, dans le cadre de notre certification forestière, on a dû nous pencher sur le sujet, puis on a proposé à plusieurs intervenants régionaux, à travers la CRÉ, la fameuse Commission de ressources naturelles et du territoire, une délimitation d'aire protégée dans la zone principale du Parc du Massif du Sud.

3015

Là-dessus, j'aimerais si possible penser à ouvrir l'appareil! OK, c'est la carte qu'il y a en annexe.

3020

Dans mon texte, je me suis rendu compte que j'ai fait référence à notre proposition, je dis que c'est un contour hachuré vert, mais en fait, il est plutôt brun, il est hachuré dans ce sens-là. Ça mesure environ vingt kilomètres carrés (20 km<sup>2</sup>).

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, dernier paragraphe, dernière ligne, "Cette proposition...")**

3025

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, avant-dernier paragraphe, 2<sup>e</sup> ligne, "... de conservation.")**

Donc on a un statut spécial dans notre certification pour l'ensemble du territoire.

3030

Cependant, les outils pour conserver ces valeurs sont diversifiés. Par exemple, l'aire protégée qu'on propose, c'est une manière de protéger une bonne proportion de certaines des valeurs que j'ai décrites tantôt, puis ensuite, il y a d'autres modalités qui sont proposées pour maintenir les valeurs à l'extérieur de l'aire protégée.

3035

Par exemple, s'il y a des portions de l'habitat de la grive de Bicknell qui sont à l'extérieur de cette aire protégée là, on s'engage à respecter, par exemple, le plan de protection que le gouvernement va, j'imagine, proposer. Mais entre-temps, on applique le principe de précaution, puis on n'agira pas, on n'interviendra pas dans ces habitats-là. C'est un exemple.

3040 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, avant-dernier paragraphe, 11<sup>e</sup> ligne, "Il est donc possible...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernier paragraphe, 3<sup>e</sup> ligne, "... en vert sur la carte...")**

3045 Puis beaucoup du vert superpose du jaune, dans le sens qu'il y a déjà eu des aménagements dans les plantations réalisées, je croirais, dans les années soixante-dix-quatre-vingt.

3050 On a environ trente kilomètres carrés (30 km<sup>2</sup>) d'aménagés. Il y a des superpositions là-dedans, mais c'est des investissements sur trente kilomètres carrés (30 km<sup>2</sup>).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Il vous reste une (1) minute, je m'excuse!

3055 **PAR M. MATHIEU TREMBLAY:**

OK d'accord, mais j'ai presque fini.

3060 Donc ça représente environ, en dollars d'aujourd'hui, règle du pouce, trois millions de dollars (3 M\$) d'investissements, sans compter tout, si on veut, l'intérêt sur le capital qui a été mis, le niveau de capital étant quand on plante, puis l'intérêt, c'est la forêt qui pousse, tout cet intérêt-là qui a été fait, est-ce qu'on peut se permettre de perdre ça en mettant une cloche de verre dessus?

3065 Nous, on travaille avec d'autres intervenants, les mêmes intervenants qui ont été identifiés tout à l'heure, la CRÉ, le CRECA, et il y a un comité d'experts qui travaille sur une sorte de délimitation des hautes valeurs de conservation dans tout le territoire de la Chaudière-Appalaches, pour en arriver, nous, on a une proposition, le CRECA a une proposition qui s'approche quand même de la nôtre, et en fait, le but, c'est d'en arriver à une proposition commune, et nous, on est proactif là-dedans.

3070 Alors conclusion! On est favorable au projet, c'est pas quelque chose qui nous fait peur, et puis on va travailler avec tous les intervenants du milieu pour pouvoir définir l'aire protégée qui va protéger le plus possible de valeurs, tout en permettant le développement éolien et forestier.

3075 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Tremblay.



Monsieur Haemmerli!

3080

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Tremblay, d'abord j'aimerais juste, pour orienter la suite des questions, que vous nous éclairiez un petit peu!

3085

Vous avez obtenu votre certification FSC, bien comment ça marche? Parce que l'aire protégée n'est pas déclarée pour l'instant, donc c'est une proposition.

3090

Et vous avez obtenu la certification quand même, est-ce qu'il y a des conditions d'associées à ça? Comment est-ce que ça fonctionne?

**PAR M. MATHIEU TREMBLAY:**

3095

FSC est tout à fait conscient qu'on ne se substitue pas au gouvernement et on ne peut pas décréter une aire protégée.

3100

Ce qu'elle nous demande, c'est d'abord d'être proactifs, de proposer des choses après avoir fait une analyse de carences, si on veut, de qu'est-ce qui pourrait manquer comme aire protégée dans le territoire, donc de proposer des aires protégées et d'influer sur notre milieu pour que ces aires protégées là soient acceptées et finalement, en bout de ligne, peut-être proposées au gouvernement et acceptées par le gouvernement.

3105

Entre-temps, ce que la norme nous dit, c'est que vous proposez des aires protégées candidates, et d'ici à ce que les décisions soient prises, vous n'intervenez pas dedans.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Vous vous engagez à?

3110

**PAR M. MATHIEU TREMBLAY:**

Alors c'est qu'on fait.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3115

Parfait. Vous nous dites aussi que le promoteur vous a contacté pour certains enjeux, vous nous avez aussi dit que pour certains autres vous ne vous étiez pas parlé, pas encore, alors est-ce

que vous pouvez nous éclairer sur, bon, la portée des demandes du promoteur, s'il y a déjà des collaborations existantes, lesquelles sont à venir?

3120

**PAR M. MATHIEU TREMBLAY:**

Bien, sur la localisation de chemins pour installer un mât de vents, par exemple, on a dû discuter ensemble, parce qu'on avait aussi des projets de récoltes dans ces coins-là.

3125

Il y a aussi le fait que dans le cadre, je pense que c'est leur étude d'impact, en tout cas je suis pas certain, mais il cherchait à trouver des manières pour, si on veut, compenser les pertes d'habitats de la grive de Bicknell et voir c'était quoi les outils sylvicoles qui pourraient aider à ça. Donc on a eu une discussion là-dessus aussi.

3130

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Notamment s'abstenir des éclaircies précommerciales, j'imagine?

3135

**PAR M. MATHIEU TREMBLAY:**

Exactement.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3140

Et êtes-vous prêts à collaborer et dans quelle mesure?

**PAR M. MATHIEU TREMBLAY:**

3145

Oui. Bien, on est prêts à collaborer dans le sens où c'est sûr que le promoteur est prêt à y mettre des ressources là-dedans et puis que nous aussi, si on veut, c'est ne pas faire d'éclaircies précommerciales, bon, c'est sûr qu'on aimerait bien en faire, mais c'est pas comme si on mettait une cloche de verre dessus non plus.

3150

Éventuellement, l'habitat de la grive de Bicknell, j'imagine, puis je suis pas un spécialiste, c'est un habitat qui est dynamique dans le temps, un hectare (1 ha) de forêt est un habitat de grive de Bicknell aujourd'hui, le sera-t-il dans cinquante (50) ans, je le sais pas.

Donc ne pas faire d'éclaircies précommerciales là-dedans, c'est pas un si gros sacrifice.

3155

Puis en plus, excusez-moi, c'est que, comme j'ai dit tout à l'heure, on a quand même indiqué que l'ensemble du territoire, on l'avait défini comme une forêt à haute valeur de

conservation, donc c'est peut-être justement des modalités qu'on se donne pour dire, bon bien, on maintient une certaine densité naturelle dans certaines forêts.

3160

Donc ça peut justement, c'est des intérêts qui peuvent être convergents.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3165

Et est-ce qu'il y a des superficies d'associées à ça?

**PAR M. MATHIEU TREMBLAY:**

3170

Bien écoutez, dans le travail de Saint-Laurent Énergies, oui, il y avait des superficies associées à ça. Je crois, là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3175

OK, ça va.

**PAR M. MATHIEU TREMBLAY:**

Mais vous voulez dire des superficies précises?

3180

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Bien, pour vous par exemple, vous êtes prêts à concéder...

**PAR M. MATHIEU TREMBLAY:**

3185

Oui, on en avait, oui, on avait discuté. Il y a effectivement des superficies qu'on pourrait indiquer de soustraire, de ne pas faire d'éclaircies précommerciales dedans.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3190

Et c'est celles qui concernent les mesures de compensation proposées par le promoteur?

**PAR M. MATHIEU TREMBLAY:**

3195

Oui, c'est ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3200 D'accord. Je vais vous poser la même question que j'ai posée cet après-midi à un autre participant!

Étant donné que vous vous engagez à ne pas intervenir à toutes fins utiles dans l'habitat de madame la grive de Bicknell, pourquoi ne pas l'avoir incorporé dans votre proposition...

3205 **PAR M. MATHIEU TREMBLAY:**

D'aire protégée?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3210 Oui.

**PAR M. MATHIEU TREMBLAY:**

3215 En fait, pour l'instant, de ce que j'ai lu, moi – en tout cas, j'ai lu quand même certains ouvrages scientifiques concernant la grive de Bicknell, et j'ai compris que l'aménagement forestier pouvait même être un outil pour générer de l'habitat.

3220 Donc au départ, quand cette proposition-là a été faite, j'ai su par après que le ministère tiendrait mordicus à protéger ça, je le savais pas à cette époque-là, puis je me disais, bon, il va peut-être y avoir des modalités spécifiques pour la grive et on va suivre ces modalités-là.

3225 Si les modalités, c'est de ne pas intervenir, de toute façon j'ai pas le choix. Puis à ce moment-là, effectivement, d'agrandir l'aire protégée sera peut-être une option, mais en même temps, l'habitat de la grive étant dynamique, c'est pas une obligation non plus.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3230 Non, sauf qu'il y a une partie qui légalement va être désignée, plus ou moins figée.

**PAR M. MATHIEU TREMBLAY:**

Oui, oui, c'est ça.

3235

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Peut-être une petite dernière si mon président me le permet?

3240

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, allez-y.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3245

Votre proposition d'aire protégée, elle est perçue comment par les autres acteurs régionaux, même si la CRÉ tantôt n'a pas voulu se prononcer ou le CRECA?

**PAR M. MATHIEU TREMBLAY:**

3250

On a proposé ça dans un cadre où je devais passer devant les auditeurs qui allaient nous certifier, on devait accélérer le pas de notre part, OK.

On a présenté ça, ça a été accueilli, je pense, favorablement, sans dire, c'est en plein ça qu'il nous faut!

3255

Mais je pense que pour une grande – en tout cas, c'est sûr que pour ce qu'on a proposé, tout le monde est d'accord. Qu'est-ce qui manque dedans, certains diront d'autre chose, mais je pense qu'en général, c'était positif.

3260

Je peux pas dire que tout le monde était d'accord, parce qu'effectivement, il y avait des gens dans la salle ici ou plutôt cet après-midi qui étaient là, puis qui ont dit, bien nous, la proposition qui a été faite, elle m'a été faite aussi, là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3265

D'accord, merci monsieur Tremblay.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3270

J'en ai une petite dernière!

Pour leur exploitation forestière, évidemment, les forestiers se doivent de construire des chemins, est-ce que c'est eux qui les construisent, comment ça se passe?

3275

**PAR M. MATHIEU TREMBLAY:**

Oui, c'est les industriels forestiers. En fait, nous, Gestion Forap, en leur nom, on engage des contracteurs qui font – en fait, je devrais faire attention, parce que cette portion-là de notre territoire, historiquement, était une section différente. C'était deux (2) aires d'aménagements avant, puis c'était principalement la compagnie Daaquam qui faisait les opérations.

3280

Donc dans les deux (2) dernières années, c'est encore Daaquam qui a fait directement les opérations dans le secteur. Mais c'est nous qui faisons les plans, mais c'est eux qui engagent les contracteurs.

3285

Donc ils sont responsables. Que ce soit nous ou eux, bref, c'est les industriels qui sont responsables d'engager des contracteurs, qui font les travaux de chemins, qui doivent respecter les normes minimales du RNI, mais ici, on est dans une situation où on va plus loin que le RNI en général.

3290

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que les contracteurs sont dans la région ou bien donc il faut absolument aller à l'extérieur de la région pour en trouver?

3295

**PAR M. MATHIEU TREMBLAY:**

En général, ils sont de la région.

3300

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Oui monsieur Haemmerli!

3305

**PAR LE COMMISSAIRE:**

J'en ai oublié une!

3310

Lors de la première partie de l'audience, il a été beaucoup question des ponceaux, puis entre, mettons, pas de ponceau entre zéro et deux cent cinquante mètres (250 m) d'une frayère ou d'une aire d'alevinage, et entre deux cent cinquante (250 m) et cinq cents (500 m), on parlait de ponceaux en arche.

3315

Par après, on a pu consulter des lignes directrices que le MRNF avait envoyées aux consultants du promoteur en 2008, et j'ai cru comprendre à ce moment-là que c'était des ponceaux en arche partout.

3320

Est-ce que vous, ça vous dit quelque chose ou c'est à un niveau où vous êtes pas concerné?

**PAR M. MATHIEU TREMBLAY:**

3325

Bon, c'est sûr qu'on a de l'information concernant les frayères, mais probablement pas toute, où ce qu'on a un point qui dit, il y a une frayère quelque part dans le demi-kilomètre du tronçon du ruisseau.

Est-ce que vous parlez vraiment de ponceaux qui pourraient être à proximité de frayères ou vous parlez en général de toutes les traverses de cours d'eau?

3330

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3335

Bien, c'est ça, dans les lignes qui ont été envoyées en 2008, le MRNF disait, bien, dans ce territoire-là, en raison des caractéristiques des cours d'eau, de la zone d'alopatrie, les exigences pour les compagnies forestières sont que les ponceaux qui sont construits sur ces cours d'eau là sont en arche, puis il était pas question de distances par rapport à des frayères ou à des aires d'alevinage.

3340

**PAR M. MATHIEU TREMBLAY:**

C'est peut-être plus une préférence qui a été établie, parce que moi, j'ai un document du ministère des Ressources naturelles Faune sur tout l'aspect des bassins versants d'alopatrie. Il faudrait voir, mais c'est pas une obligation, en tout cas. On m'en a pas fait...

3345

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que c'est possible pour vous de vérifier et de revenir peut-être auprès de madame Boutin avec la réponse?

3350

**PAR M. MATHIEU TREMBLAY:**

Absolument.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Juste pour confirmer?

3355

**PAR M. MATHIEU TREMBLAY:**

Oui.

3360

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3365

Merci beaucoup monsieur Tremblay.

On va terminer pour cet après-midi et nous allons continuer ce soir à dix-neuf heures (19 h),  
merci.

3370

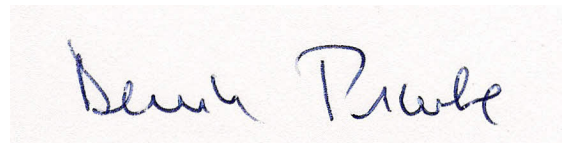
---

SÉANCE AJOURNÉE AU 25 JANVIER 2011 À 19 HEURES

---

3375

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office  
que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.

3380